



**HAL**  
open science

# Hygiéniste dentaire ou assistant(e) dentaire de niveau 2 : le point en 2022

Delphine Boche

► **To cite this version:**

Delphine Boche. Hygiéniste dentaire ou assistant(e) dentaire de niveau 2 : le point en 2022. Sciences du Vivant [q-bio]. 2023. dumas-04185189

**HAL Id: dumas-04185189**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04185189>**

Submitted on 22 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

#### IMPORTANT : OBLIGATIONS DE LA PERSONNE CONSULTANT CE DOCUMENT

Conformément au *Code de la propriété intellectuelle*, nous rappelons que le document est destiné à un **usage strictement personnel**. Les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information" sont autorisées sous réserve de mentionner les noms de l'auteur et de la source (article L. 122-4 du *Code de la propriété intellectuelle*). Toute autre représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, est illicite.

---

De ce fait, nous vous rappelons notamment que, **sauf accord explicite** de l'auteur de la thèse ou du mémoire, **vous n'êtes pas autorisé** à rediffuser ce document sous quelque forme que ce soit (impression papier, transfert par voie électronique, ou autre). Tout contrevenant s'expose aux peines prévues par la loi.

NANTES UNIVERSITÉ  
UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE D'ODONTOLOGIE

Année 2023

N°

**Hygiéniste dentaire ou assistant(e) dentaire de niveau  
2 : le point en 2022**

THESE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

*Présentée et soutenue publiquement par*

**BOCHE Delphine**



*Le 13/06/2023 devant le jury ci-dessous :*

Président : Professeur Yves AMOURIQ

Assesseur : Dr Yoann MAITRE

Co-directeur de thèse : Docteur Gilles AMADOR DEL VALLE

Co-directeur de thèse : Docteur Victoire-Eugénie QUINSAT

 Nantes Université	<b>Présidente</b> Pr. BERNAULT Carine
 Pôle Santé UFR Odontologie	<b>Doyen</b> Pr. SOUEIDAN Assem
	<b>Assesseurs</b> Pr GAUDIN Alexis Pr LE GUEHENNEC Laurent Pr LESCLOUS Philippe

<b>Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers</b>	
ALLIOT-LICHT Brigitte AMOURIQ Yves CHAUX Anne-Gaëlle GAUDIN Alexis LABOUX Olivier LE GUEHENNEC Laurent	LESCLOUS Philippe LOPEZ Serena PEREZ Fabienne SOUEIDAN Assem WEISS Pierre

<b>Professeur des Universités</b>
BOULER Jean-Michel

<b>Maitre de conférences</b>
VINATIER Claire

<b>Professeur Emérite</b>
GIUMELLI Bernard

<b>Enseignants Associés</b>	
GUIHO Romain (Professeur Associé) LOLAH Aoula (MCU Associé) MAITRE Yoann (MCU Associé)	AMICHIA ALLOH Yomin Cécile (Assistante Associée) IDIRI Katia (Assistante Associée) HASCOET Emilie (Assistante Associée)

<b>Maitres de conférences des Universités - Praticiens Hospitaliers</b>	<b>Chef de Clinique des Universités - Assistant des Hôpitaux</b>
AMADOR DEL VALLE Gilles ARMENGOL Valérie BLERY Pauline BODIC François CLOITRE Alexandra DAJEAN-TRUTAUD Sylvie ENKEL Bénédicte HOORNAERT Alain HOUCHMAND-CUNY Madline JORDANA Fabienne LE BARS Pierre NIVET Marc-Henri PRUD'HOMME Tony RENARD Emmanuelle RENAUDIN Stéphane RETHORE Gildas SERISIER Samuel STRUILLOU Xavier VERNER Christian	BLEU Oriane CLOUET Roselyne EVARD Lucas HEMMING Cécile HIBON Charles IBN ATTYA Zakarie LEROY Camille LIEPPE Thibault MORCEL Marion OYALLON Mathilde QUINSAT Victoire Eugenie PREVOT Diane REMAUD Thomas

<b>Praticiens Hospitaliers</b>	
DUPAS Cécile	HYON Isabelle

Par délibération, en date du 6 décembre 1972, le Conseil de la Faculté de Chirurgie Dentaire a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'il n'entend leur donner aucune approbation, ni improbation.

**À Monsieur le Professeur Yves AMOURIQ**

Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Docteur de l'Université de Nantes, habilité à diriger les recherches

Département de Prothèses

Chef du Service d'Odontologie Restauratrice et Chirurgicale

- NANTES -

*Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury de thèse,*

*Veillez recevoir mes remerciements respectueux.*

**À Monsieur le Docteur Gilles AMADOR DEL VALLE**

Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier

Docteur de l'Université de Nantes, habilité à Diriger les Recherches

Chef du Département de Santé Publique

- NANTES –

*Pour m'avoir fait l'honneur de diriger cette thèse,*

*Pour votre accompagnement au cours de ce travail,*

*Pour votre sens de la pédagogie et votre patience,*

*Veillez recevoir l'expression de mon profond respect et de mes sincères remerciements.*

**À Madame le Docteur Victoire-Eugénie QUINSAT**

Assistant des Hôpitaux

Département d'Odontologie Conservatrice-Endodontie

- NANTES –

*Pour avoir accepté de diriger ce travail,*

*Pour votre gentillesse et votre disponibilité tout au long de la rédaction de ce travail,*

*Pour votre accompagnement et votre sens de la pédagogie,*

*Pour la richesse de vos enseignements et la bienveillance de vos conseils en clinique,*

*Veillez recevoir le témoignage de mon profond respect et de ma sincère reconnaissance.*



**À Monsieur le Docteur Yoann MAITRE**

Maître de Conférences des Universités associé

Département de Santé Publique

- NANTES -

*Pour m'avoir fait l'honneur de participer à ce jury,*

*Veillez recevoir le témoignage de ma sincère reconnaissance,*

## Table des matières

Introduction.....	9
I. Qu'est-ce que le métier d'hygiéniste ?.....	10
A. Définition et rôle de l'hygiéniste dentaire .....	10
1. Hygiéniste dentaire : qu'est-ce que c'est ?.....	10
2. La prévention en santé.....	10
3. Hygiéniste dentaire : quel est son rôle ?.....	10
B. Histoire de l'hygiénisme .....	11
1. Le début de l'hygiénisme.....	11
2. L'exportation de l'hygiénisme en Europe.....	11
3. Fédération internationale des hygiénistes dentaires (IFDH).....	12
4. Symposium international sur l'hygiène dentaire .....	15
II. Etat des lieux en Europe.....	16
A. L'hygiéniste dentaire européen : une grande diversité .....	16
1. Le métier d'hygiéniste dentaire en Europe .....	16
2. Fédération européenne des hygiénistes dentaires.....	16
3. Réglementation .....	16
4. Démographie.....	21
5. Vers une harmonisation européenne ?.....	21
B. L'hygiéniste dentaire européen .....	23
1. République Tchèque (18,19) .....	24
2. Belgique (20–22).....	25
3. Suisse (23–26).....	26
4. Angleterre (27,28) .....	27
5. Malte (30,31) .....	30
6. Danemark (32,33).....	31
7. Lituanie (34).....	32
8. Italie (35,36).....	33
9. Pays Bas (37,38).....	34
10. Allemagne (40,41) .....	35
11. Finlande (42,43).....	36
12. Irlande (44,45) .....	37
13. Slovénie (47) .....	38
14. Lettonie (48,49) .....	39
15. Suède (50,51).....	40

16.	Norvège (52).....	40
17.	Espagne (53).....	41
18.	Pologne (54).....	42
19.	Portugal (55).....	42
20.	Résumé des actes délégués.....	43
III.	Vers le rôle d'assistant dentaire qualifiée n°2.....	45
A.	L'assistant dentaire en France actuellement .....	45
1.	Présentation et reconnaissance .....	45
2.	Tâches d'un assistant dentaire (59).....	45
3.	Les différentes formations (60,61).....	48
4.	Formations complémentaires réservées aux assistants dentaires (61).....	51
B.	Projet de création de l'assistant dentaire qualifiée de niveau 2.....	51
1.	Initiation .....	51
2.	Fonctions déléguées.....	52
3.	Conditions d'accès à la formation .....	53
4.	Contenu de la formation .....	54
5.	Le point en 2022.....	54
C.	Impact de la création du métier.....	57
1.	Avantages .....	57
2.	Points à éclaircir .....	58
	Conclusion .....	60
	Bibliographie.....	61

## Introduction

L'hygiéniste dentaire est un professionnel de la santé bucco-dentaire. Ses missions s'articulent autour de la prévention et de de la promotion de la santé bucco-dentaire.

Cette profession est née au début du XXème siècle aux États-Unis pourtant elle n'est toujours pas présente dans certains pays actuellement.

On note une très grande disparité au sein de cette profession au niveau européen. Cette dernière étant liée à l'absence de réglementation commune à l'ensemble de l'Europe.

En France, cette profession n'existe tout bonnement pas. Bien qu'il y ait un projet de création d'un métier équivalent appelé « assistant dentaire de niveau 2 », ce projet peine à voir le jour.

L'objectif de cette thèse est de présenter le métier d'hygiéniste dentaire de manière générale et son histoire. Puis nous nous attarderons sur la disparité de ce métier au sein de l'Europe. Enfin, nous présenterons le projet de création de l'assistant dentaire de niveau 2 en France, ce qui bloque ce projet et quels sont les avantages à tirer de cette profession.

Nous avons volontairement stoppé nos recherches assez tard dans la rédaction (12/2022) pour couvrir le plus d'informations, le sujet étant extrêmement d'actualité. Nous espérons que lorsque vous lisiez ce manuscrit, il y ait déjà du nouveau.

# I. Qu'est-ce que le métier d'hygiéniste ?

## A. Définition et rôle de l'hygiéniste dentaire

### 1. Hygiéniste dentaire : qu'est-ce que c'est ?

L'hygiéniste dentaire est un professionnel de santé dont le rôle est de délivrer des soins bucco-dentaires préventifs (prévention primaire, prévention secondaire et tertiaire) afin de promouvoir et d'améliorer la santé bucco-dentaire des patients (1).

### 2. La prévention en santé

La prévention est le maître mot du métier d'hygiéniste dentaire. Mais qu'est-ce c'est ? La prévention dans le cadre de la santé regroupe l'ensemble des dispositions prises pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un risque ou d'une maladie. Habituellement, la prévention est divisée 3 catégories :

- La prévention primaire regroupant l'ensemble des actions pour éviter l'apparition d'une maladie (vaccination, actions sur les facteurs de risques...)
- La prévention secondaire qui intervient à un stade précoce de la maladie (dépistages...)
- La prévention tertiaire qui intervient sur les risques de complications et/ou de récives (2).

### 3. Hygiéniste dentaire : quel est son rôle ?

La principale mission de l'hygiéniste dentaire est de garder les dents et les gencives des patients en bonne santé. Il est recommandé de consulter un hygiéniste au moins 1 fois par an et dès l'apparition de la première dent chez les enfants. Il est également conseillé de se rendre chez l'hygiéniste lors d'une grossesse, les gencives étant plus sensibles à l'inflammation lors de cette période.

Pour se faire, différentes actions sont confiées à l'hygiéniste, bien que les missions diffèrent d'un pays à un autre en fonction de la législation nationale. Parmi les rôles que l'on retrouve le plus fréquemment, il y a cette fonction d'information :

- L'hygiéniste dentaire prend le temps d'expliquer à ses patients les causes et les conséquences des pathologies dentaires et parodontales
- Il enseigne les techniques d'hygiène bucco-dentaire afin de prévenir des pathologies : techniques et temps de brossage des dents, nettoyage inter dentaire (fil, brossettes...)
- Il donne des conseils alimentaires pour prévenir la formation de la plaque dentaire, limiter les attaques acides, etc...
- Il explique l'impact de l'alimentation, du tabac et de certaines habitudes nocives (telles que la succion du pouce) sur les dents et les gencives.

L'hygiéniste dentaire se voit également attribuer des gestes techniques qui s'inscrivent encore une fois dans ce rôle de prophylaxie dentaire :

- Il est habilité à réaliser les détartrages et les polissages
- Il peut réaliser des scellements de sillons pour prévenir l'accumulation de plaque dans les zones difficiles d'accès au brossage (sillons anfractueux)
- Il peut réaliser la fluoruration des dents contre la lutte cariogène
- Il réalise les examens cliniques et radiologiques pour la détection des caries. Il peut également faire des recherches bactériennes pour un examen plus complet.

Aussi, dans certains pays, l'hygiéniste dentaire peut se voir attribuer d'autres fonctions :

- Éclaircissements des dents
- Réalisation d'anesthésies locales
- Tâches administratives du cabinet

- Polissages des soins débordants pour faciliter les manœuvres d'hygiène bucco-dentaires
- Prises d'empreintes
- Rescellement de couronnes
- Dépose des fils de sutures (3).

L'hygiéniste dentaire est donc habilité à réaliser de nombreuses tâches. Mais comment est apparue cette profession ?

## B. Histoire de l'hygiénisme

### 1. Le début de l'hygiénisme

L'hygiénisme dentaire est apparu aux États-Unis au début du 20ème siècle avec Alfred Fones. En effet, ce dernier avait remarqué un lien entre une bonne hygiène orale et la réduction d'apparition des bactéries cariogènes. Fones a donc formé sa cousine Irene Newman à la prophylaxie dentaire. Suite à cette découverte, Alfred Fones a créé la première école d'hygiénisme dentaire à Bridgeport dans le Connecticut en 1913. La première mission des jeunes diplômés était de faire de la prévention et de la motivation à l'hygiène orale dans les écoles. C'est ainsi qu'en 1917 est apparu le premier hygiéniste dentaire agréé aux États-Unis. 35 ans plus tard, en 1952, les 50 états des États-Unis possédaient des hygiénistes dentaires agréés (4).

### 2. L'exportation de l'hygiénisme en Europe

Gerald Leatherman a obtenu son diplôme de docteur en chirurgie dentaire à l'université d'Harvard en 1924. Une fois diplômé aux États-Unis, il s'est rendu à Londres et a étudié à l'école dentaire de l'hôpital Guy. En décembre 1924, il obtient sa licence en Angleterre au collège royal des chirurgiens d'Angleterre. Pendant son examen à l'hôpital Guy, on lui a demandé quelle était la chose la plus importante qu'il avait apprise en Amérique. Leatherman a répondu : « la valeur d'une bonne hygiène bucco-dentaire ». En effet, pendant son séjour aux États-Unis, Leatherman a découvert un nouvel auxiliaire au sein d'une équipe dentaire : l'hygiéniste dentaire. Conscient de l'importance de cette profession, il importe le concept en Europe et notamment au Royaume-Uni.

Gerald Leatherman a également eu un rôle majeur dans l'association britannique des hygiénistes dentaires (4).

#### a) *Hygiéniste dentaire et seconde Guerre Mondiale*

C'est au cours de la seconde Guerre Mondiale que le Royaume-Uni, et plus particulièrement la Royal Air Force (RAF), se rend compte de l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire et du rôle des hygiénistes dentaires.

En effet, au début de la seconde Guerre Mondiale, les problèmes bucco-dentaires, notamment la gingivite aigüe nécrotique et les infections d'origine dentaire entraînaient des pertes d'heures de vols opérationnels et des pertes d'équipes techniques et administratives. Le nombre insuffisant de dentistes ne permettant pas de pallier à ce problème, Sir William Kelsey-Fry soutient que bon nombre des problèmes bucco-dentaires pourraient être évités avec une éducation à l'hygiène bucco-dentaire et de la prévention. Sir William Kelsey-Fry était un consultant de la RAF et en 1942, il déclare au directeur des services dentaires que les hygiénistes dentaires pourraient se charger de ce travail.

C'est ainsi que naît à l'établissement de formation médicale de la RAF à Sidmouth le programme d'essai de formation des hygiénistes dentaires. Ce programme s'inspire du modèle créé par Alfred Fones aux États-Unis et a été essentiellement mis en place par James Smith, le chef d'escadron, et Gerard Leatherman. A l'époque, Leatherman était un dentiste de la réserve volontaire de la RAF et a apporté les connaissances qu'il avait acquises des États-Unis. La formation durait 16 semaines. Cette dernière

formait des infirmiers dentaires qui pouvaient détartrer et polir les dents ainsi qu'enseigner l'hygiène bucco-dentaire (4).

#### *b) L'hygiénisme dentaire et l'après-guerre*

Une fois la guerre terminée, les services publics notamment les services dentaires scolaires se sont beaucoup intéressés à la profession d'hygiéniste dentaire. En effet, à cette époque, il y avait une pénurie de main d'œuvre. Le ministère de la Santé et le gouvernement ont donc décidé de parrainer un programme d'essai de formation des hygiénistes dentaires à l'hôpital dentaire d'Eastman en 1949. Malheureusement, celui-ci ferme en 1954.

Cet essai a permis de former des hygiénistes dentaires qui ont ressenti le besoin de se regrouper. C'est ainsi que naît l'association britannique des hygiénistes dentaires en 1949 à la clinique dentaire d'Eastman. Dès sa création et pendant de nombreuses années, le Dr Gerald Leatherman a témoigné de son soutien pour cette association. Il en fut président de 1949 à 1957 puis président d'honneur jusqu'à son décès en 1991 (4).

#### *c) Réglementation de la profession*

C'est en 1957 que des statuts apparaissent pour réglementer la profession des hygiénistes dentaires anglais. Le Conseil dentaire général avec l'aide de l'Organe central d'examen des hygiénistes dentaires est devenu l'organisme de réglementation des hygiénistes dentaires. Leur rôle était de surveiller, d'établir les règles de formations et d'examens des hygiénistes dentaires. La même année, la loi a reconnu et défini pour la première fois le rôle et les responsabilités des hygiénistes.

En 1958, les premières recommandations concernant la formation des hygiénistes apparaissent. Il est stipulé que la formation doit durer au minimum 9 mois pour obtenir un certificat de compétence en hygiène buccale. Ce certificat permettait de s'inscrire auprès du Conseil dentaire général.

Le Conseil dentaire général a créé un tableau sur lequel les hygiénistes diplômés et en exercice devaient se recenser (4).

#### *d) Le prix « Dr Leatherman Award »*

En 1994, 3 ans après le décès du Dr Leatherman, le prix du « Dr Leatherman Award » est créé pour honorer le nom de cet homme. Ce prix représente le dévouement, le professionnalisme et le travail acharné pour la profession d'hygiéniste. Il peut être décerné à toutes personnes qui témoignent d'un soutien permanent à la profession ou à l'association. Le prix se présente sous la forme d'une épinglette comportant les mots « Dr Leatherman Award » et d'un certificat comportant la date de la présentation (5).

### 3. Fédération internationale des hygiénistes dentaires (IFDH)

#### *a) Création*

La fédération internationale des hygiénistes dentaires a été créée le 28 juin 1986 en Norvège à Oslo. Il s'agit d'une association à but non lucratif dont le siège est situé aux 100 South Washington Street à Rockville aux États-Unis. Elle regroupe l'ensemble des associations des hygiénistes dentaires du monde entier dans le but de promouvoir la santé bucco-dentaire.

Ses objectifs principaux sont de défendre les intérêts et d'obtenir la reconnaissance de la profession d'hygiéniste.

Avant la création de cette fédération, certains pays européens s'étaient regroupés pour former le comité international de liaison sur l'hygiène dentaire. Ce comité est né en 1973. Parmi les membres

de ce comité, on retrouvait : les Pays Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni mais également des pays extra européens comme les États-Unis, le Canada et le Japon (6).

#### *b) États membres*

Aujourd'hui, la fédération internationale des hygiénistes dentaires totalise 34 membres du monde entier. On retrouve des hygiénistes dentaires sur l'ensemble des continents (7) :

- En Europe : Danemark, Finlande, Espagne...
- En Amérique : Canada, États-Unis...
- En Asie : Inde, Israël...
- En Océanie : Australie
- En Afrique : Cameroun...

#### *c) Organisation*

L'association internationale des hygiénistes dentaires est gouvernée par sa chambre des délégués. Celle-ci est composée de 2 délégués par association membre.

Tous les 3 ans, la chambre des délégués se réunit, en même temps que le symposium international de l'hygiène dentaire. Ce dernier est organisé dans le pays d'une association membre.

La chambre des délégués est chargée d'élire son conseil d'administration, composé d'un président, d'un président élu, d'un vice-président, d'une secrétaire et d'un trésorier (8).

Le conseil d'administration de 2019-2022 comprenait (9):

- Président : Corrie Jongbloed-Zoet ( Pays-Bas)
- Président élu : Wanda Fedora (Canada)
- Vice-président : Michaela O'Neill (Royaume-Uni)
- Trésorier : Donna Paton (Irlande)
- Secrétaire : Mélanie Hayes (Australie)

Le conseil d'administration se doit d'exécuter les objectifs fixés par la chambre des délégués. Ses objectifs sont renouvelés tous les 3 ans.

L'association internationale des hygiénistes dentaires est également composée de plusieurs commissions. Celles-ci ont pour rôles de promulguer l'excellence en matière d'éducation, de recherche et de pratique en santé bucco-dentaire. Pour les années 2020-2022, les commissions sont :

- Éducation
- Recherche
- Infrastructure (règlement/éthique et centre de ressources de l'association)
- Adhésion (candidatures, groupe de travail sur les thérapeutes dentaires)
- Relations professionnelles et publiques
- Responsabilité sociale
- Symposium internationale sur l'hygiène dentaire (10).

#### *d) Adhésion*

Il existe plusieurs manières d'adhérer à l'association internationale des hygiénistes dentaires. Pour cela il faut reconnaître la constitution et le règlement de l'association.



### (1) Adhésion à l'association

Lorsqu'au niveau national, il existe une association d'hygiénistes dentaires comprenant une constitution ou des statuts constitutifs en accord avec ceux de l'association internationale des hygiénistes dentaires, celle-ci peut demander son adhésion à l'association internationale.

Cette dernière se fera par le biais d'une participation financière de la part de l'association membre. L'association nationale sera donc un membre à part entière de la fédération.

L'association membre aura alors des représentants des hygiénistes dentaires de son pays. Ces derniers devront montrer leur soutien aux politiques de l'association internationale et auront le droit de vote lors des réunions de la chambre des délégués.

S'il existe déjà un membre à part entière pour un pays mais qu'il existe une autre association d'hygiéniste minoritaire, cette dernière peut devenir membre affilié. Les critères d'adhésion seront les mêmes que pour le membre à part entière. En revanche, les membres représentant l'association affiliée n'ont pas de droit de vote lors des réunions.

Ces 2 premières adhésions sont des adhésions financières.

Les pays les moins avancés qui ont une association d'hygiénistes dentaires comprenant une constitution ou des statuts constitutifs en accord avec la fédération internationale peuvent également demander leur adhésion SANS participation financière. La différence étant que les membres représentants n'ont pas de droit de vote lors des réunions.

Une seule association sans participation financière sera reconnue par pays (11).

### (2) Adhésion individuelle

A titre personnel, les hygiénistes dentaires peuvent choisir d'adhérer individuellement à la fédération. Pour se faire, ils doivent justifier de l'obtention d'un diplôme validé par la fédération (au moins 2 ans d'études) ou justifier de leur adhésion à une association membre de l'IFDH.

Cette adhésion individuelle leur permet l'obtention d'avantages tels que :

- Un abonnement annuel au Journal International de l'hygiène dentaire
- La réception de e-News par e-mail 4 fois par an
- L'obtention de tarifs réduits pour les activités de l'IFDH et pour les séminaires/événements de l'académie d'éducation de l'IFDH
- L'inscription réduite au symposium internationale sur l'hygiène dentaire
- L'obtention d'une attestation confirmant leur adhésion à la fédération
- Recevoir des objets promotionnels de la marque de la fédération
- Recevoir des conseils sur les questions internationales concernant la santé bucco-dentaire et les hygiénistes dentaires (11).

### (3) Membre honoraire à vie

Les personnes ayant grandement contribué à la profession d'hygiénistes dentaires ou aidé de façon exceptionnelle au développement de la fédération peuvent devenir des membres honoraires à vie (11).

#### (4) Adhésion étudiante

Les étudiants en hygiène bucco-dentaire qui justifient d'une inscription dans une école agréée (minimum 2 ans de formation) pour devenir hygiéniste dentaire et qui sont en accord avec les politiques de la fédération peuvent adhérer par le biais de l'adhésion étudiante. Ils bénéficieront des mêmes avantages que les hygiénistes adhérents à titre individuel (11).

#### (5) Supporter allié

Les associations, les institutions, les groupes ou les fédérations qui démontrent leur soutien à la fédération ou qui promulguent le bien-être et la prévention bucco-dentaire peuvent adhérer à la fédération en devenant des supporters alliés (11).

### 4. Symposium international sur l'hygiène dentaire

Depuis 1986, tous les 3 ans se tient le symposium international sur l'hygiène dentaire. Ce dernier est un forum qui mêle discussion et compréhension sur les questions relatives à l'hygiène bucco-dentaire. A partir de 2022, ce symposium aura lieu tous les 2 ans.

Du 11 au 13 août 2022, le symposium s'est déroulé à Dublin en Irlande. Le choix du pays hôte de l'évènement se fait par vote à la chambre des délégués de l'association internationale des hygiénistes dentaires.

Qui peut participer à cet évènement ?

Les hygiénistes bucco-dentaires, les praticiens médicaux et dentaires et le personnel paramédical sont les bienvenus à cet évènement.

Le symposium est organisé sous les ordres de l'association internationale des hygiénistes dentaires. Ainsi, ce dernier est divisé en 3 volets : une réunion de 2 jours du conseil d'administration, une réunion d'affaires de 2 à 3 jours de la chambre des délégués et le symposium lui-même de 3 jours. Celui-ci a accueilli 1500 participants.

La participation en tant que professionnel au symposium équivaut à 16 heures CPD ou ECEC(d) (=formation continue). En effet d'après le rapport rendu par l'ADEE (Association pour l'Éducation Dentaire en Europe), cette réunion internationale répond aux normes pour être valorisée en CPD (12).

Nous avons donc présenté le métier d'hygiéniste dentaire de façon générale et allons voir à présent ce qui se passe du côté de l'Europe.

## II. Etat des lieux en Europe

### A. L'hygiéniste dentaire européen : une grande diversité

#### 1. Le métier d'hygiéniste dentaire en Europe

L'Europe compte 47 pays. Parmi eux, une vingtaine ont des hygiénistes dentaires tels que l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Angleterre, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Russie, la République Tchèque, la République Slovaque, l'Estonie, l'Autriche, la Belgique, la Lituanie, la Lettonie, Malte, la Pologne, les Pays Bas, la Finlande, la Suède, le Portugal, l'Estonie.

De part cette grande diversité, le nombre d'hygiénistes dentaires diffèrent de façon importante en fonction des pays. En 2015, on recensait :

- 7000 hygiénistes dentaires en Espagne
- 550 hygiénistes en Allemagne
- 6000 hygiénistes au Royaume-Uni

Ainsi en Europe, en 2015, on estimait qu'il y avait 1 hygiéniste pour 13 000 habitants alors qu'on estimait à 1 chirurgien-dentiste pour 1500 habitants. Sachant que la profession d'hygiéniste dentaire n'existe même pas dans certains pays dont la France (13).

#### 2. Fédération européenne des hygiénistes dentaires

Au même titre que la fédération internationale des hygiénistes dentaires, il existe au niveau européen la fédération européenne des hygiénistes dentaires. Cette dernière est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son siège est situé aux Pays Bas. Elle est actuellement présidée par Gitana Rederiene.

Cette fédération recense 24 pays membres et compte pas moins de 38 000 hygiénistes dentaires à travers l'Europe (14).

#### 3. Réglementation

Pour l'instant, il n'existe pas de convention collective à l'ensemble de l'Europe réglementant la profession d'hygiéniste dentaire. Ainsi, chaque état a sa propre convention sur l'accès, les responsabilités et les missions confiées à l'hygiéniste dentaire. De ce fait, la durée des études varie d'un pays à un autre. Il en va de même pour les actes autorisés.

Cependant, la fédération européenne des hygiénistes dentaires souhaiterait harmoniser ce métier au niveau européen (15).

##### a) Formation

Sans réglementation commune à l'ensemble de l'Europe, la durée de formation de l'hygiéniste dentaire diffère en fonction des Etats.

Tableau 1 récapitulant les durées de formations des hygiénistes dans chaque pays à partir des données retrouvées sur les sites officiels des associations nationales des hygiénistes dentaires

Pays	Durée de la formation
Belgique	3 ans
Danemark	3 ans
Espagne	1400 heures
Finlande	3.5 ans
Lettonie	2 ans
Lituanie	3 à 4 ans
Malte	3 ans
Norvège	3 ans
Pays Bas	4 ans
Pologne	2 ans
Portugal	3 ans
République Tchèque	3 ans
Suisse	3 ans
Suède	3 ans
Angleterre	2 à 4 ans
Allemagne	A partir de 6 semaines

Face à cette diversité, il en convient de dire que les compétences d'un hygiéniste dentaire ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre.

La CEC (Common European Curriculum) estime que la formation d'hygiéniste dentaire qui permet d'obtenir un niveau licence devrait durer 3 ans soit 4500 heures. A défaut, elle doit contenir 180 ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Chaque crédit devant durer 25 heures (15).

#### *b) Activités déléguées*

Bien que les activités déléguées aux hygiénistes diffèrent d'un pays à un autre, on retrouve quand même un panel d'activités communes dans chaque pays telles que :

- L'éducation à la santé bucco-dentaire, la promotion de la prévention bucco-dentaire
- L'examen des patients, la pose de diagnostic et la réalisation de soins prophylactiques (15).

Tableau 2 issu du curriculum commun pour l'hygiène dentaire recensant les différentes activités déléguées aux hygiénistes (15)

TABLE 2 Additional dental hygiene procedures that vary from country to country<sup>2</sup>

Procedure	Number of countries permitting the activity
Placement of topical treatment and fissure sealants	10
Administering local anaesthesia	9
Working with ionising radiation and taking photographs	8
Adjusting existing restorations	7
Care of implants and peri-implant tissues	5
Tooth whitening upon prescription	5
Administration of medicinal products	4
Removal of sutures after the wound has been checked by a dentist	4
Placement and removal of dental dam	3
Taking impressions	3
Prescribing radiographs	3
Use of antimicrobial therapy to manage plaque related diseases	3
Application and removal of orthodontic appliances	2
Emergency refitting of crowns	2
Treatment of caries in primary teeth	2
Treatment of periodontal disease prescribed by a dentist/ root planing	2
Placement and removal of retraction threads	1
Desensitising agent application to dentine	1
Placement of temporary dressings and re-cementing crowns with temporary cement	1
Oral cancer screening	1
Prescriptions (restricted)	1
Inhalational sedation	1
Subcutaneous and intramuscular injections	1

### c) *Autonomie de l'hygiéniste*

Il existe 3 façons d'exercer le métier d'hygiéniste dentaire :

- sous la supervision directe du chirurgien-dentiste. L'hygiéniste et le dentiste travaillent alors au sein du même cabinet tel est le cas en Allemagne
- sous supervision indirecte c'est-à-dire après avoir l'autorisation d'un chirurgien-dentiste
- de manière autonome (profession indépendante), l'hygiéniste n'a alors pas besoin de l'aval d'un chirurgien-dentiste pour effectuer les actes techniques et de prévention comme en Estonie, en Espagne...

La fédération internationale des hygiénistes dentaires (IFHD) incite chaque pays à développer l'autonomie des hygiénistes dentaires qui sont reconnus comme des professionnels de la santé bucco-dentaire.

L'autonomie (pratique indépendante) de l'hygiène dentaire peut se décliner sous 3 formes :

- l'autonomie de décision : avoir son propre jugement
- l'autonomie du style de travail : liberté de chaque praticien de choisir la façon dont ils réalisent les actes
- l'autonomie de planification : le praticien choisit dans quel ordre il souhaite réaliser les actes et choisit son calendrier.

L'autonomie des hygiénistes dentaires offre beaucoup d'avantages tels que :

- réduire les coûts des soins dentaires
- meilleure accessibilité aux soins
- augmentation de l'efficacité, de la satisfaction et de la compétence professionnelle des praticiens.

L'association internationale des hygiénistes dentaires encourage vivement la pratique autonome du métier en mettant en avant le fait que le rôle des hygiénistes dentaires est primordial dans les régions où l'accessibilité aux soins dentaires est très faible.

Cependant, la pratique autonome de l'hygiéniste dentaire soulève également des problématiques notamment en terme de responsabilités. En effet, la sécurité des patients, la compétence professionnelle des hygiénistes, la réaction face à des situations cliniques complexes et la responsabilité légale sont autant de questions qui se posent face à ce nouveau type d'activité.

Sur 23 pays membres de l'association internationale étudiés, 18 autorisent la pratique indépendante de l'hygiène bucco-dentaire.

Globalement, les pays ayant des hygiénistes dentaires depuis plus de 40 ans autorisent l'autonomie d'exercice tandis que les autres optent encore pour une supervision via un chirurgien-dentiste.

La pratique indépendante de l'hygiène bucco-dentaire nécessite un niveau élevé d'éducation et de formation ainsi qu'un contrôle qualité régulier (16).

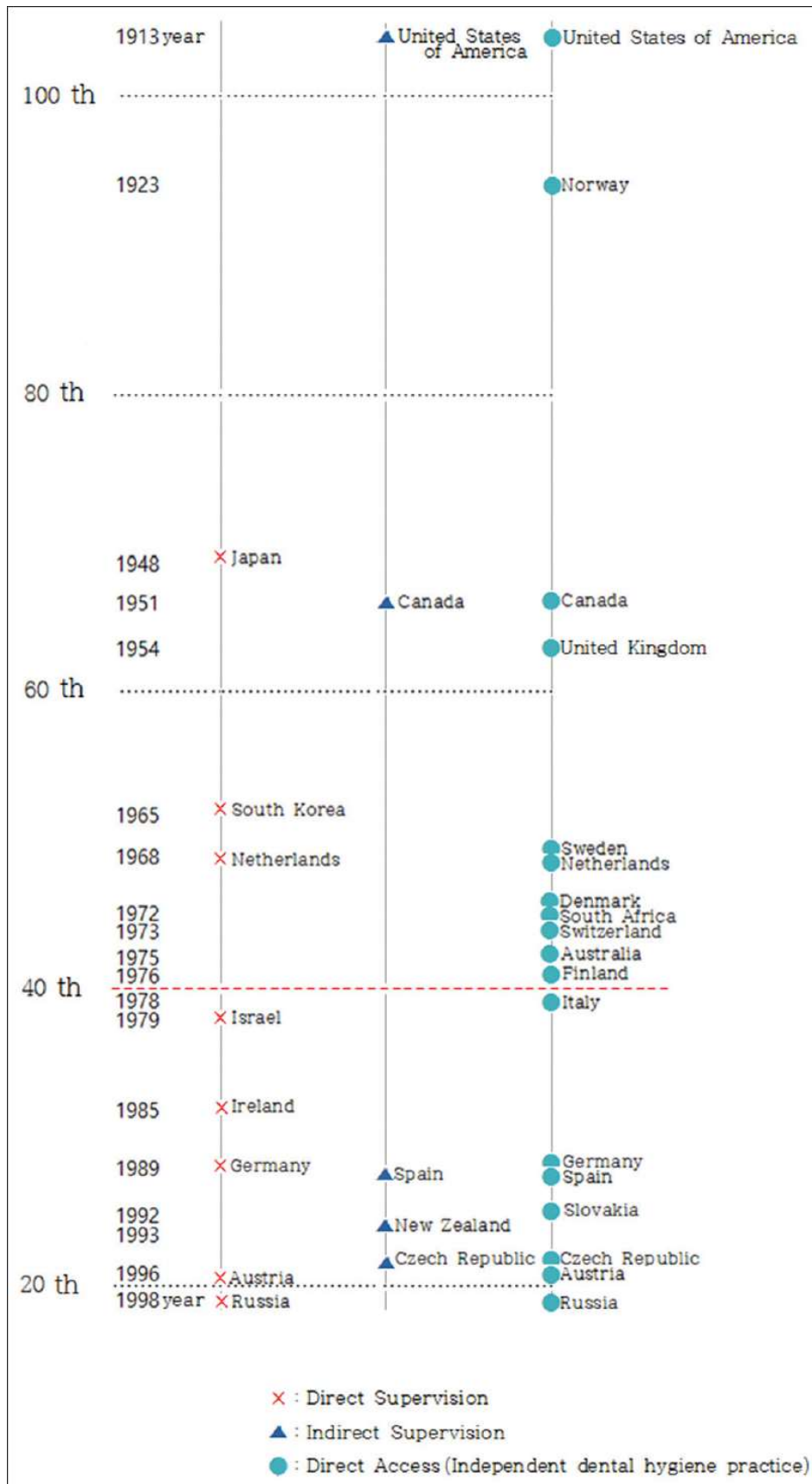


Figure 1 : périodes de formation en hygiène dentaire selon l'autonomie dans 23 pays (16)

#### 4. Démographie

Tableau 3 : démographie des chirurgiens-dentistes et hygiénistes dentaires en Europe à partir des données collectées sur le site de l'association internationale des hygiénistes dentaires (17)

<b>Pays (année des dernières données)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre de chirurgiens- dentistes</b>	<b>Nombre d'hygiénistes</b>	<b>Ratio d'hygiénistes/habitants</b>
<i>Autriche (2013)</i>	8 000 000	3500	10	1 hygiéniste pour 80 000 habitants
<i>République Tchèque (2015)</i>	10.51 millions	7622	885	1 hygiéniste pour 11 875 habitants
<i>Danemark (2020)</i>	5 000 000	4500	2200	1 hygiéniste pour 22 727 habitants
<i>Finlande (2020)</i>	5 500 000	7793	3326	1 hygiéniste pour 1653 habitants
<i>Allemagne (2017)</i>	82 163 500	60 000	150	1 hygiéniste pour 547 756 habitants
<i>Italie (2020)</i>	60 244 639	62 000	5726	1 hygiéniste pour 10 521 habitants
<i>Malte (2020)</i>	514 564	248	24	1 hygiéniste pour 21 440 habitants
<i>Pays Bas (2013)</i>	17 000 000	8800	2850	1 hygiéniste pour 5964 habitants
<i>Suède (2020)</i>	10.20 millions	9000	4500	1 hygiéniste pour 2226 habitants
<i>Suisse (2014)</i>	7 400 000	5000	1800	1 hygiéniste pour 4111 habitants
<i>Royaume-Uni (2015)</i>	61 838 154	39 432	6890	1 hygiéniste pour 8975 habitants

#### 5. Vers une harmonisation européenne ?

La fédération européenne des hygiénistes dentaires (EDHF : European Dental Hygienist Federation) a écrit un article avec des groupes de travail qui a pour but de servir de support aux pays pour la formation des hygiénistes dentaires. Cet article se nomme le Common European Curriculum (CEC).

En effet face à la très grande diversité des formations entre chaque pays, l'EDHF souhaiterait que ce document, le CEC, serve de base pour la formation des hygiénistes dentaires lorsqu'un pays crée la profession ; ou encore afin de mettre à jour les programmes de formations des pays ayant déjà des hygiénistes.

L'objectif d'une telle harmonisation étant :

- D'accorder les programmes d'hygiène bucco-dentaire à travers les pays européens tout en considérant les variations inter-états, socio-économiques et culturelles
- D'utiliser un programme dont les résultats ont été démontrés
- De délivrer un programme de formation en hygiène dentaire compréhensible et accessible à toutes les parties qui en ont le besoin
- D'optimiser la sécurité des patients grâce à un niveau élevé de soins
- De créer une base pédagogique pouvant être modifiée en fonction des nouvelles directives européennes.



Le métier d'hygiéniste est très différent en fonction des pays du fait que les hygiénistes dentaires ne soient pas caractérisés comme un groupe de professionnels à part entière par l'International Standard Classification of Occupations (ISCO). En effet, ils font d'un parti du sous-groupe « assistant dentaire et thérapeute » (15).

#### *a) Connaissances de l'hygiéniste dentaire*

Le curriculum commun pour l'hygiène dentaire a décrit de façon précise les connaissances théoriques qu'un hygiéniste dentaire devrait maîtriser à la fin de son cursus. Ainsi au terme de ses études, un hygiéniste devrait connaître :

- L'étiologie, les pathologies, le diagnostic, la prévention et la prise en charge de la maladie carieuse, des maladies gingivales, parodontales et péri-implantaires
- L'anatomie et la physiologie nécessaires pour la pratique d'un hygiéniste
- Les séquences d'éruption des dents temporaires et définitives ainsi que le développement des dents
- Les sciences sociales et les modifications comportementales des individus
- Savoir communiquer avec toutes les tranches d'âges
- Les principes de radiologie buccale
- Les indications, l'utilisation, l'interprétation, la réglementation et les risques liés à l'utilisation de la radiographie bucco-dentaire
- La relation entre la santé bucco-dentaire et les pathologies systémiques
- La pharmacologie utile pour la pratique d'un hygiéniste dentaire
- L'impact de la santé bucco-dentaire sur la santé générale
- L'impact de la consommation de tabac, d'alcool et des drogues sur la santé bucco-dentaire et la santé de façon générale
- Les principes de stérilisation, de désinfection et de décontamination et connaître le principe de prévention et de contrôle des infections
- Prendre en charge les urgences médicales
- Les risques, les avantages et les limites des soins dentaires
- Les matériaux bucco-dentaires utilisés
- Les risques, les bénéfices et les limites des produits d'hygiène bucco-dentaire utilisés par les patients
- Les abus, les négligences, les blessures non accidentelles sur autrui, protéger les personnes en danger et savoir les réorienter vers les services appropriés (15).

#### *b) Recueil des informations par un hygiéniste dentaire*

Le curriculum commun pour l'hygiène dentaire a aussi précisé les informations que l'hygiéniste doit être capable de rassembler, d'enregistrer et d'interpréter au cours de l'anamnèse et de l'examen clinique de ses patients. De ce fait, un hygiéniste, selon cet article, doit être en mesure de :

- Identifier le motif de consultation de ses patients, quelles sont ses attentes
- Recueillir les antécédents médicaux du patient, les antécédents familiaux, sociaux et dentaires
- Diagnostiquer les pathologies et troubles bucco-dentaires courants tels que la maladie carieuse, gingivale, parodontale, péri-implantaire et autre anomalie des tissus mous
- Diagnostiquer les pathologies des tissus mous et durs intra oraux mais également extra-oraux
- Identifier les facteurs de risques individuels pour la pathologie carieuse, gingivale, parodontale et péri-implantaire

- Identifier les facteurs de risques individuels pour la santé bucco-dentaire et le lien avec la santé générale
- Identifier les comportements à risques : consommation de tabac, d'alcool, de drogues, alimentation
- Identifier les éléments qui augmentent le risque d'urgence médicale dans le domaine bucco-dentaire
- Réaliser les examens et les tests diagnostiques relatifs à leur champ d'action.

De cette manière, l'hygiéniste dentaire doit être en mesure de synthétiser les informations obtenues lors d'une consultation afin de poser un diagnostic. L'objectif étant de traiter le patient tout en restant dans leur domaine de compétence (15).

### c) *Compétences cliniques de l'hygiéniste dentaire*

Le curriculum commun pour l'hygiène dentaire a également détaillé les actes cliniques que pourrait réaliser un hygiéniste dentaire au terme de sa qualification. Selon cet article, à l'issue de sa formation, un hygiéniste dentaire devrait pouvoir :

- Etablir un programme de prévention efficace pour obtenir et maintenir une bonne santé bucco-dentaire
- Encourager les patients à améliorer leur santé en jouant sur leurs habitudes nocives : comportement alimentaire, consommation de tabac, d'alcool, de drogues
- Prescrire et appliquer du fluor
- Réaliser en toute sécurité des scellements de puits et de fissures
- Réaliser les traitements parodontaux non chirurgicaux (détachage, désorganisation du biofilm, débridement supra et sous gingivale y compris de la surface radiculaire) en utilisant des instruments électriques et manuels pour améliorer la santé des tissus mous et la santé parodontale
- Connaître les indications et les contre-indications de l'anesthésie bucco-dentaire pour les soins parodontaux non chirurgicaux
- Réaliser les anesthésies bucco-dentaires par infiltration et savoir prendre en charge ses complications
- Réaliser l'éclaircissement des dents par des techniques non invasives. La prescription d'un dentiste peut être requise pour cet acte.
- Entretien et retirer les appareils d'orthodonties amovibles et fixes avec l'accord d'un chirurgien-dentiste
- Prendre en charge les urgences médicales
- Réaliser des programmes de maintenance et de surveillance avec l'ensemble de l'équipe bucco-dentaire et autres professionnels de santé (15).

## B. *L'hygiéniste dentaire européen*

Le métier d'hygiéniste étant divers et varié d'une nation à une autre, la partie suivante présente le métier d'hygiéniste (formation, activités déléguées, démographie) dans chaque pays européen où il est présent. Les informations proviennent des sites officiels des associations nationales des hygiénistes dentaires, du site de l'association internationale des hygiénistes dentaires et du site de la commission européenne (partie sur les professions réglementées).

Certains pays n'apparaissent pas par manque d'informations fiables et concrètes sur le métier d'hygiéniste dentaire. Cette absence ne signifie pas que le métier d'hygiéniste dentaire n'existe pas dans les pays non cités ci-dessous. Les pays ont été classés comme suit : ceux où l'hygiéniste se voit attribuer le plus d'actes techniques à ceux où il peut en réaliser le moins.

## 1. République Tchèque (18,19)

### a) Formation

2 types de parcours sont possibles pour accéder au métier d'hygiéniste dentaire en République Tchèque.

- 1) Un cursus universitaire qui permet d'obtenir un niveau licence. Ce cursus se déroule en 3 ans. Au terme, des examens d'État sont obligatoires pour exercer. Ces examens comportent une partie théorique, un examen de langue étrangère ainsi qu'une thèse et sa soutenance.
- 2) Un cursus de 3 ans également dans une école professionnelle supérieure. Ce parcours permet d'obtenir un titre DiS (spécialiste certifié). Il comporte également un examen de fin d'études composé d'une partie théorique, d'un examen de langue étrangère et d'un travail de fin d'études et sa soutenance.

Ces 2 cursus permettent aux jeunes diplômés d'exercer de la même manière. Les 2 diplômes sont équivalents en termes de compétences professionnelles.

### b) Fonctions déléguées

En République Tchèque, les activités d'un hygiéniste sont classées en 2 catégories. Celles qui peuvent être réalisées sans la supervision d'un chirurgien-dentiste et celles qui nécessitent d'être supervisées.

Parmi les activités pouvant être réalisées de manière autonome, sans surveillance et sans indication d'un chirurgien-dentiste, on retrouve :

- L'enseignement des techniques d'hygiène bucco-dentaire et vérification du niveau d'efficacité
- Mener des actions collectives de prévention de la maladie carieuse, de la maladie parodontale, des anomalies orthodontiques et de la nutrition
- La réalisation de l'examen clinique (parodontal, maladie carieuse, état dentaire) de la cavité buccale et la réalisation de l'anamnèse
- La réalisation des empreintes prothétiques et la réalisation de modèles d'études
- La réalisation des détartrages supra gingivaux et le polissage avec des matériaux prophylactiques
- L'élimination du tartre sous gingival lors d'un traitement non chirurgical
- L'élimination des sites facteurs de rétention de plaque
- Traiter les sensibilités dentinaires en appliquant des matériaux prophylactiques tels que des solutions de fluorures
- Effectuer des applications non invasives de médicaments antiseptiques, astringents et antibactériens au-dessus de la gencive et également dans les espaces sous-gingivaux
- Réalisation de curetage carieux
- Elimination des pigments avec des matériaux prophylactiques
- Informer le dentiste traitant des résultats des thérapies.

Avec la supervision d'un chirurgien-dentiste, l'hygiéniste dentaire peut :

- Administrer une anesthésie locale de surface pour engourdir les gencives de façon superficielle
- Changer les accessoires en caoutchouc des appareils orthodontiques fixes
- Réaliser des éclaircissements dentaires et donner des recommandations pour l'éclaircissement des dents à domicile
- Réalisation des scellements de sillons.

### *c) Démographie*

En 2015, la République Tchèque comptait 10,5 millions d'habitants, 7622 chirurgiens-dentistes et 885 hygiénistes dentaires. On trouvait 9 écoles qui formaient les étudiants au métier d'hygiéniste et qui diplômèrent environ 80 étudiants par an.

82% des hygiénistes en 2015 travaillaient en tant que cliniciens contre 3% en tant qu'éducateurs.

## 2. Belgique (20–22)

La profession d'hygiéniste bucco-dentaire est très récente en Belgique puisqu'elle est apparue en 2017. Celle-ci a été créée afin d'améliorer la qualité des soins bucco-dentaires préventifs. Sa création a également pour but de réduire les délais d'attente pour l'obtention de soins prophylactiques et espère que cela diminuera aussi le temps d'attente pour l'obtention de soins curatifs chez un dentiste.

Les sites officiels belges n'apportaient pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaires au niveau national.

### *a) Formation*

L'accès à la profession d'hygiéniste dentaire en Belgique peut se faire avec l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'au moins 180 crédits (ECTS) à savoir 3 années d'études. Cette formation comprend également un stage de 600 heures.

Une fois diplômés, les hygiénistes belges doivent suivre une formation continue à raison de 15 heures de formation annuelle.

Pour les hygiénistes étrangers souhaitant travailler en Belgique, ils doivent faire une demande d'agrément et de visa afin d'être autorisés à exercer au sein du pays.

### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste belge peut réaliser un certains nombres d'actes sans l'autorisation préalable d'un dentiste. Parmi ces actes on retrouve :

- L'anamnèse, l'examen clinique et la délivrance de conseils d'hygiène bucco-dentaire
- L'application d'agents anesthésiques locaux uniquement pour les patients ASA 1
- L'application d'agents prophylactiques (fluorures)
- La fabrication de protèges dents pour les pratiques sportives.

Cependant, pour un certains nombres d'actes techniques, l'hygiéniste doit recevoir la prescription d'un chirurgien-dentiste ou autre professionnel de la santé buccale :

- Détartrage supra et sous gingival et surfacages radiculaires
- Application d'agents anesthésiques locaux pour les patients ASA supérieurs à 1
- Application de matériaux adhésifs de scellements sans l'utilisation de techniques mécaniquement invasives (obturation de fissures, cavités)
- Retrait des fils de sutures
- Utilisation du laser
- Prises d'empreintes pour les modèles d'études
- Eclaircissement externe des dents
- Prise de clichés radiographiques buccaux

- Dépose des appareils orthodontiques exceptés les dispositifs collés ou scellés
- Pose de pansements buccaux.

### 3. Suisse (23–26)

#### a) Formation

Les études pour devenir hygiéniste dentaire en Suisse durent 3 ans. Le parcours est composé de 5400 heures d'apprentissages, excepté pour les assistants dentaires ayant un certificat fédéral d'aptitude (EFZ). Ces derniers n'ont que 4500 heures d'apprentissages à réaliser.

Pour accéder à cette formation, il faut avoir terminé son enseignement secondaire supérieur ou une formation de niveau équivalent. De plus, un test d'aptitude est également requis pour y accéder.

Il existe 4 lieux de formations en Suisse :

- Le centre de formation médicale de Berne
- L'école supérieure d'hygiénistes dentaires de Genève
- Le centre de prophylaxie de Zurich
- Centre de formation Careum Gloristrasse de Zurich.

La formation est composée à 50% de cours théoriques et 50% de cours pratiques.

#### b) Fonctions déléguées

L'hygiéniste dentaire suisse a le droit de :

- Expliquer à ses patients ce qu'est la maladie carieuse et parodontale et informer les causes de ces pathologies
- Enseigner à ses patients comment et avec quels moyens combattre ces pathologies et comment prévenir leur apparition
- Donner des conseils alimentaires et de santé (participation au sevrage tabagique)
- Examiner cliniquement et radiologiquement les patients pour poser un diagnostic (pathologie carieuse, degré d'inflammation des gencives, perte osseuse, présence de plaque/tartre...)
- Constituer en collaboration avec un dentiste le plan de traitement
- Réaliser le détartrage supra et sous gingivale
- Réaliser les thérapeutiques parodontales non chirurgicales
- Réaliser les tests de vitalité pulpaire
- Polir les obturations et éliminer les restaurations en excès (facteurs de rétention de plaque)
- Réaliser l'éclaircissement des dents vitales au fauteuil et au domicile
- Utiliser les anesthésies
- Réaliser les scellements de sillons
- Traiter l'hypersensibilité dentinaire
- Utiliser diverses méthodes de fluoration
- Participer à des campagnes de promotion de la santé en collaboration avec d'autres acteurs de la santé
- Réaliser les tâches administratives du cabinet.

#### c) Conditions d'exercice

L'hygiéniste dentaire suisse travaille de manière autonome.

Le diplôme d'hygiéniste dentaire suisse est un diplôme fédéral. Ainsi, lors de l'obtention du diplôme, le jeune diplômé doit s'inscrire au registre NAREG (registre national des professions de la santé). Ce registre peut être consulté par les patients pour savoir si son hygiéniste est certifié.

#### *d) Assistant dentaire en prophylaxie*

En Suisse, il existe également le métier d'assistant dentaire en prophylaxie. Pour accéder à cette formation, il faut déjà avoir suivi 3 ans de formation professionnelle d'assistant dentaire ou avoir fait 2 ans d'apprentissage en tant qu'assistant dentaire avec les cours de radiographies réussis. Il faut également passer un test d'aptitude.

La formation dure 20 jours avec des cours techniques et pratiques.

La formation étant réduite, les fonctions déléguées à l'assistant de prophylaxie le sont aussi. Ainsi, il peut :

- Donner des informations sur la pathologie carieuse et expliquer comment la prévenir
- Délivrer des informations sur l'hygiène bucco-dentaire
- Réaliser les détartrages supra gingivaux uniquement
- Délivrer des conseils nutritionnels.

L'assistant en prophylaxie a également une patientèle plus ciblée que l'hygiéniste. Il s'occupe en priorité des enfants et des jeunes patients ainsi que des patients sans pathologies carieuses, sans problèmes parodontaux. Au contraire de l'hygiéniste qui s'occupe de tous types de populations.

#### *e) Démographie*

On retrouve 7 400 000 habitants, 5000 dentistes en Suisse et 1800 hygiénistes dentaires dont la majorité sont des femmes. 95% d'entre eux travaillent dans le secteur privé. En 2014, la très grande majorité travaillait en tant que cliniciens (1650) et 70 en tant qu'éducateurs.

La Suisse compte 4 lieux de formation pour devenir hygiéniste dentaire qui forme chaque année 80 étudiants.

### 4. Angleterre (27,28)

#### *a) Formation*

L'Angleterre est le pays pionnier de l'hygiénisme dentaire en Europe. On retrouve donc plusieurs diplômes en Angleterre pour accéder au métier d'hygiéniste dentaire :

- le diplôme en hygiène dentaire qui s'obtient après 2 ans de cours à temps plein
- le diplôme en hygiène dentaire et en thérapie avec 27 mois de cours à temps plein
- le BSc\* en sciences de la santé bucco-dentaire avec 3 ans de cours à temps plein
- le BSc\* obtenu à Edimbourg après 4 ans d'études
- le diplôme de base en sciences de la santé bucco-dentaire proposé par l'université d'Essex avec une durée de 2 ans

\*Bachelors en sciences

Pour accéder à ces études, avoir une expérience dans le milieu dentaire ou être titulaire d'un diplôme d'infirmier dentaire est un avantage mais pas une obligation. Chaque école possède ses propres critères de recrutement.

En Angleterre, on peut exercer l'hygiénisme dentaire de deux manières : soit en tant qu'hygiéniste dentaire soit en tant que thérapeute dentaire. Les deux n'étant pas habilités à réaliser les mêmes actes.

On retrouve 19 lieux de formation en Angleterre qui permettent de devenir hygiéniste dentaire ou thérapeute dentaire. La très grande majorité des écoles mènent à une qualification conjointe. A la fin de leurs études, les étudiants peuvent donc s'inscrire soit en tant qu'hygiéniste dentaire soit en tant que thérapeute dentaire.

Depuis 2018, une fois diplômés, les hygiénistes dentaires ont l'obligation de se former en permanence. Ils doivent justifier de 75 heures de formation continue tous les 5 ans.

#### *b) Fonctions déléguées*

Les hygiénistes dentaires anglais peuvent :


- Prendre des radiographies dentaires
- Réaliser un examen clinique complet des dents, des gencives et tissus mous (diagnostics des maladies dentaires, cancers oraux)
- Etablir un plan de traitement personnalisé à chacun pour répondre à ses besoins bucco-dentaires
- Eliminer les dépôts durs et mous des dents (plaque et tartre)
- Aider les patients à contrôler les facteurs de risques susceptibles d'aggraver et de faire progresser la maladie parodontale
- Réaliser des scellements de sillons et appliquer du vernis fluoré sur les dents pour prévenir la maladie carieuse
- Donner des conseils alimentaires et d'arrêt du tabac
- Donner des conseils pour les personnes ayant des implants dentaires, prendre soin des implants et de leurs tissus environnants
- Prendre des empreintes dentaires
- Resceller de façon provisoire les couronnes et poser des pansements provisoires sur les dents
- Réaliser les éclaircissements dentaires avec l'accord d'un chirurgien-dentiste
- Réaliser des protèges dents pour le sport et la nuit
- Délivrer des anesthésies locales avec l'accord d'un chirurgien-dentiste
- Motiver les patients pour garder et améliorer leur santé bucco-dentaire.

Les thérapeutes dentaires peuvent réaliser les mêmes actes que les hygiénistes dentaires mais ils sont habilités à réaliser des actes supplémentaires tels que :

- Extraire des dents temporaires
- Poser des coiffes préformées sur les dents de lait
- Améliorer l'apparence des dents adultes et des dents de lait
- Réaliser des traitements radiculaires sur les dents de lait.

Ces actes ne nécessitent pas l'accord d'un dentiste au préalable.







### Shining the light on Dental Hygienists









**BSDHT**  
The British Society of Dental Hygiene & Therapy

What can a Dental Hygienist do for me?









**EXAMINATION**

-  Examine, screen and diagnose specific oral conditions
-  Prescribe, take and interpret radiographs
-  Provide personalised oral hygiene advice
-  Take clinical photographs
-  Give smoking cessation advice
-  Place temporary dressings and temporarily recement crowns

**PREVENTION**

-  Plan and undertake gum treatment and provide maintenance
-  Provide care of implants and surrounding tissues
-  Carry out tooth whitening treatment \*
-  Take impressions
-  Provide preventative treatment including fissure sealants and fluoride varnish
-  Give local anaesthesia \*

**TREATMENT**


-  Plan and undertake gum treatment and provide maintenance
-  Provide care of implants and surrounding tissues
-  Carry out tooth whitening treatment \*
-  Take impressions
-  Provide preventative treatments including fissure sealants and fluoride varnish
-  Give local anaesthesia \*
-  Fill, repair, and improve the appearance of adult and baby teeth
-  Carry out specific root treatments on baby teeth

Dental Hygienists can carry out most of these treatments without the need to see a dentist first

Dental Hygienists can refer you to other members of the dental team or other health care professionals

Dental Hygienists are registered with the General Dental Council. There are 7000+ in the UK









### Shining the light on Dental Therapists










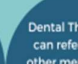
**BSDHT**  
The British Society of Dental Hygiene & Therapy

What can a Dental Therapist do for me?









**EXAMINATION**

-  Examine, screen and diagnose specific oral conditions
-  Prescribe, take and interpret radiographs
-  Provide personalised oral hygiene advice
-  Take clinical photographs
-  Give smoking cessation advice
-  Place temporary dressings and temporarily recement crowns
-  Extract baby teeth
-  Place preformed silver crowns on baby teeth

**PREVENTION**

-  Plan and undertake gum treatment and provide maintenance
-  Provide care of implants and surrounding tissues
-  Carry out tooth whitening treatment \*
-  Take impressions
-  Provide preventative treatments including fissure sealants and fluoride varnish
-  Give local anaesthesia \*
-  Fill, repair, and improve the appearance of adult and baby teeth
-  Carry out specific root treatments on baby teeth

**TREATMENT**

-  Plan and undertake gum treatment and provide maintenance
-  Provide care of implants and surrounding tissues
-  Carry out tooth whitening treatment \*
-  Take impressions
-  Provide preventative treatments including fissure sealants and fluoride varnish
-  Give local anaesthesia \*
-  Fill, repair, and improve the appearance of adult and baby teeth
-  Carry out specific root treatments on baby teeth

Dental Therapists train alongside dental students, learning the same skills

Dental Therapists can carry out most of these treatments without the need to see a dentist first

Dental Therapists can refer you to other members of the dental team or other health care professionals

Dental Therapists are registered with the General Dental Council. There are around 4000 in the UK

Figure 2 : Flyers présents sur le site de l'association nationale des hygiénistes dentaires anglais sur les différences d'activités entre les hygiénistes dentaires et les thérapeutes dentaires (29)





Figure 3 : flyers présents sur le site de l'association nationale des hygiénistes dentaires sur les activités déléguées aux hygiénistes (29)

c) Conditions d'exercice

L'hygiéniste dentaire anglais travaille de manière autonome. Il n'a pas besoin qu'un chirurgien-dentiste supervise son travail excepté pour certains actes (administration d'anesthésies, éclaircissements dentaires).

d) Démographie

En 2015, l'Angleterre comptait 61 838 154 habitants, 6890 hygiénistes dentaires dont 243 hommes. Elle comptait 39 432 chirurgiens-dentistes.

Parmi eux, 6633 exerçaient en tant que cliniciens et 130 en tant qu'éducateurs.

5. Malte (30,31)

a) Formation

Il faut étudier pendant 3 ans à Malte pour devenir hygiéniste dentaire. Le diplôme obtenu est un diplôme d'hygiène dentaire thérapeutique. Il n'y a qu'une seule école qui propose la formation d'hygiéniste dentaire à Malte.

### *b) Fonctions déléguées*

Une fois autorisés par le dentiste à agir, ils peuvent :

- Réaliser l'anamnèse et l'examen clinique des patients
- Diagnostiquer la maladie parodontale en réalisant un examen parodontal
- Poser un diagnostic et réaliser le plan de traitement lorsque cela reste dans le champ de compétence de l'hygiéniste
- Prendre et interpréter les radiographies qui sont prescrites par un chirurgien-dentiste\*
- Réaliser des détartrages et surfacages radiculaires
- Pratiquer des thérapies antimicrobiennes pour combattre les maladies liées à la plaque dentaire
- Réaliser des scellements de sillons
- Appliquer de façon topique des médicaments, des gels, des vernis sur les surfaces dentaires
- Aider les patients à maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire à domicile en leur enseignant les techniques d'hygiène
- Délivrer des conseils pour l'arrêt du tabac
- Réaliser des techniques d'anesthésies locales (infiltration dentoalvéolaire)\*
- Réaliser les soins des tissus implantaires et péri-implantaires
- Soigner les patients sous sédation consciente ou anesthésie générale à condition qu'un dentiste soit présent
- Diagnostiquer les cancers buccaux
- Pratiquer les blanchiments dentaires
- Participer aux programmes de santé publique, à l'éducation et à la promotion de la santé bucco-dentaire.

\*Cette activité peut être réalisée uniquement par les hygiénistes ayant suivi une formation de radiographie et d'anesthésie dans un institut accrédité.

### *c) Conditions d'exercice*

Les hygiénistes dentaires maltais travaillent sous la supervision d'un dentiste. C'est-à-dire que le dentiste a examiné le patient au préalable et a formulé le plan de traitement.

### *d) Démographie*

En 2019, Malte comptait 514 564 habitants. En 2020, on retrouvait 248 chirurgiens-dentistes et 38 hygiénistes dentaires (24 femmes et 14 hommes). Une seule école de formation est présente à Malte et forme environ 7 hygiénistes par an.

## 6. Danemark (32,33)

### *a) Formation*

Pour exercer le métier d'hygiéniste dentaire au Danemark, il faut être titulaire d'un baccalauréat professionnel en médecine dentaire. Ce dernier s'obtient à l'issue de 3 ans d'études, à savoir 180 ECTS.

2 écoles proposent cette formation au Danemark :

- Le département de médecine dentaire et de santé bucco-dentaire de l'université d'Aarhus
- L'école des assistants cliniques et dentistes de l'université de Copenhague

Une fois le diplôme obtenu, il faut recevoir l'aval de l'agence danoise pour la sécurité des patients. Ainsi, tous les professionnels de santé au Danemark sont recensés dans un registre consultable sur le site de l'agence danoise de sécurité des patients.

#### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire ou infirmière dentaire danoise peut :

- Réaliser l'examen clinique des patients, noter la présence de caries et poser les diagnostics.
- Traiter les caries qui ne nécessitent pas de traitements endodontiques
- Réaliser les détartrages et polissages
- Polir les restaurations
- Prévenir et traiter la parodontite
- Réaliser l'éducation et la motivation à l'hygiène bucco-dentaire en montrant les techniques d'hygiène bucco-dentaire et enseigner les bonnes habitudes alimentaires
- A une mission de prévention auprès des autres professionnels de santé, des écoliers et des citoyens.

L'hygiéniste bucco-dentaire danois exerce de manière autonome sans supervision d'un chirurgien-dentiste.

#### *c) Démographie*

Le Danemark compte 5 000 000 habitants. En 2020, on retrouve parmi eux 2200 hygiénistes dentaires aussi appelés infirmières dentaires et 4500 chirurgiens-dentistes. Les hygiénistes danois peuvent travailler au sein de leur propre cabinet sans qu'il n'y ait la présence d'un dentiste dans l'établissement. Cependant, ils sont tenus de réorienter le patient dès que la prise en charge du patient se complexifie.

Si un hygiéniste étranger souhaite exercer au Danemark, il lui faut une autorisation pour pouvoir exercer dans ce pays.

### 7. Lituanie (34)

Les sites officiels lituaniens n'apportent pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaires au niveau national.

#### *a) Formation*

La formation d'hygiéniste dentaire en Lituanie dure entre 3 et 4 ans.

#### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste lituanien a le droit de :

- Evaluer et poser un diagnostic sur l'état des dents
- Enseigner les techniques d'hygiène bucco-dentaire
- Réaliser l'hygiène bucco-dentaire professionnelle : élimination de la plaque dentaire et du tartre
- Réaliser des scellements de sillons
- Réaliser un plan de traitement
- D'utiliser les rayonnements ionisants
- D'utiliser les anesthésiants locaux
- Traiter les caries primaires.

## 8. Italie (35,36)

### a) Formation

Il existe beaucoup de lieux de formation pour devenir hygiéniste dentaire en Italie : des universités, des cliniques, des hôpitaux, des écoles... .

Une fois en exercice, l'hygiéniste dentaire a le devoir de continuer à se former. L'Italie a mis en place des crédits de formation ECM (Éducation Continue en Médecine) qui permettent de suivre le temps et l'engagement que chaque hygiéniste consacre à sa formation continue annuelle. Le crédit ECM permet de suivre le temps et la qualité de formation des hygiénistes italiens. Les crédits ECM peuvent s'obtenir en suivant les cours FAD (Formation à Distance). Ces cours sont réalisés en collaboration avec le ministère de la santé italienne et la fédération des médecins et infirmiers.

### b) Fonctions déléguées

L'hygiéniste dentaire italien se voit attribuer les fonctions suivantes :

- d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire et de prévention primaire dans le secteur public (école, maison de retraite,...)
- participation à la constitution du dossier médical en assurant la collecte des données dentaires
- détartrage et polissage des dents
- surfaçages radiculaires
- application topique de moyens prophylactiques
- motivation du patient à la santé dentaire grâce à des moyens de mise en évidence de la plaque
- enseignement des bons comportements alimentaires et informations sur le tabac
- éclaircissements dentaires
- mise en place de sealants
- polissages des restaurations
- réalisation des tests salivaires pour la détection des maladies carieuses.

### c) Conditions d'exercice

En Italie, les hygiénistes peuvent travailler en tant que salarié. Dans ce cas, le travail est réglementé au niveau national. L'hygiéniste peut travailler à temps plein, à savoir 40 heures par semaine avec 4 semaines de congés payés, ou à temps partiel.

L'hygiéniste italien peut également travailler de façon indépendante dans des cabinets privés.

Dans chaque cas, l'hygiéniste italien est autonome dans son travail.

### d) Démographie

En 2020, l'Italie totalise 60 244 639 habitants, 7466 hygiénistes bucco-dentaires (5726 femmes/1740 hommes) et 62 000 chirurgiens-dentistes.

Parmi les hygiénistes, 98% d'entre eux travaillent dans le secteur privé et seulement 2% en secteur public.

99% des hygiénistes italiens travaillent en tant que cliniciens.

## 9. Pays Bas (37,38)

### a) Formation

Aux Pays Bas, la formation d'hygiéniste dentaire dure 4 ans. Il existe 4 écoles qui proposent la formation d'hygiéniste dentaire aux Pays Bas. En 2013, il y avait environ 300 nouveaux hygiénistes dentaires qui étaient formés chaque année. Le titre d'hygiéniste est protégé aux Pays-Bas, il ne peut être utilisé que si la personne justifie d'un diplôme. Les néerlandais peuvent vérifier si leur hygiéniste est diplômé en consultant le registre des diplômés.

### b) Fonctions déléguées

L'hygiéniste dentaire aux Pays Bas peut :

- Examiner et poser un diagnostic des anomalies dentaires présentes. Pour se faire, il peut faire des empreintes, prendre des radiographies et faire des recherches bactériennes pour obtenir un diagnostic complet.
- Enseigner des techniques d'hygiène bucco-dentaire et délivrer des conseils alimentaires. Il peut également donner des conseils sur le tabac et sur des habitudes nocives telles que la succion du pouce.
- Expliquer aux patients comment se développent les maladies gingivales et les caries et comment les prévenir. Il leur explique aussi quel est l'impact de certaines maladies telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires..., sur les dents et les gencives.
- Réaliser des détartrages et polissages des dents
- Appliquer des agents protecteurs tels que le fluor, des scellements de sillons...
- Délivrer des conseils sur l'éclaircissement dentaire
- Soigner les caries primaires. Dès qu'une carie est trop importante, trop proche de la pulpe, l'hygiéniste doit réorienter son patient vers un dentiste.

### c) Fonctionnement des hygiénistes

Les habitants des Pays-Bas n'ont pas besoin d'un courrier d'un dentiste pour se rendre chez un hygiéniste dentaire. Ils ont le droit de prendre un rendez-vous spontanément. Il est recommandé au Pays Bas de se rendre 1 fois par an chez un hygiéniste dentaire. Aussi, il est conseillé de se rendre chez l'hygiéniste dentaire lorsque vous êtes enceinte.

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les visites chez un hygiéniste sont totalement remboursées par l'assurance de base. Une fois la majorité atteinte, les visites seront totalement ou partiellement remboursées par l'assurance complémentaire du patient.

### d) Conditions d'exercice

Avant juillet 2020, les hygiénistes dentaires aux Pays Bas n'étaient pas autorisés à exercer de manière autonome. Les anesthésies et les soins des caries de cavités primaires ne pouvaient être réalisés que si un chirurgien-dentiste donnait son accord. De même, lors de la prise d'une radiographie, un chirurgien-dentiste devait être présent dans le bâtiment d'exercice.

Depuis juillet 2020, 2 catégories d'hygiénistes ont été créées : les hygiénistes dentaires et les hygiénistes dentaires agréés.

Les 2 professions gardent les mêmes fonctions mais n'ont pas la même supervision.

Pour l'hygiéniste dentaire, rien ne change. Les soins restent sous la supervision d'un chirurgien-dentiste (anesthésie, caries de cavité primaire, prise de radiographie).

En revanche, l'hygiéniste dentaire agréé travaille de manière totalement autonome, sans ordre ni présence d'un chirurgien-dentiste. Pour cela, l'hygiéniste dentaire agréé a l'obligation de s'inscrire au registre BIC (profession de la santé individuelle) et il est soumis au droit disciplinaire.

Être soumis au droit disciplinaire implique qu'un patient puisse porter plainte contre l'hygiéniste s'il considère que les soins n'ont pas été réalisés de manière appropriée et avec rigueur.

Tableau 4 différences de fonctions déléguées entre un hygiéniste dentaire et un hygiéniste dentaire agréé aux Pays-Bas (39)

	Hygiéniste dentaire	Hygiéniste dentaire agréé
Nettoyer les dents	Oui	Oui
Conseils	Oui	Oui
Traiter les problèmes de gencives	Oui	Oui
Perçage et remplissage de petits trous	Oui, au nom d'un dentiste	Oui
étourdir	Oui, au nom d'un dentiste	Oui
faire une radiographie	Oui, au nom d'un dentiste	Oui
Lors d'une radiographie, il doit y avoir un dentiste dans le bâtiment	Oui	non
Doit être dans le registre BIG	non	Oui
Est soumis au droit disciplinaire	non	Oui
Référence nécessaire pour un rendez-vous	non	non

#### e) Démographie

En 2013, les Pays-Bas comptaient 17 000 000 habitants, 8800 chirurgiens-dentistes et 2850 hygiénistes dentaires. La plupart exerçaient en tant que cliniciens (environ 2600) et une centaine travaillaient en tant qu'éducateurs.

### 10. Allemagne (40,41)

Le métier d'hygiéniste dentaire n'est pas encore reconnu en Allemagne. Les hygiénistes dentaires agréés qui exercent en Allemagne ont obtenu leur diplôme, souvent des baccalauréats en hygiène dentaire, dans des pays étrangers.

#### a) Formations existantes

L'hygiéniste dentaire n'étant pas officiellement reconnu en Allemagne, il existe tout de même quelques formations équivalentes pour pouvoir exercer. Celles-ci se font via des associations. 3 grands types de formations sont proposées :

- Assistant en prophylaxie : pour intégrer cette formation, il faut déjà avoir suivi une formation de spécialiste dentaire. La formation dure 6 semaines à temps plein mais ne contient pas de cours cliniques directs.
- Hygiéniste dentaire allemand : pour intégrer cette formation, il faut avoir suivi la formation avancée en tant qu'assistant en prophylaxie. Celle-ci dure 6 mois et se fait en entreprise.
- Baccalauréat sciences et gestion : cette formation a lieu dans des universités privées. La particularité de cette formation réside dans le fait qu'elle ne contient pas d'expérience clinique directe.

Face à ce flou, l'association allemande des hygiénistes dentaires diplômés (DDHV) souhaiterait créer une formation d'une durée de 3 ans dans une université privée avec des cours cliniques qui ne sont pas présents actuellement. Elle voudrait que le diplôme en découlant soit compatible avec les autres pays européens. L'association réclame également une description de poste pour les hygiénistes dentaires.

#### *b) Fonctions déléguées*

Actuellement, les assistants en prophylaxie dentaire et les hygiénistes dentaires peuvent :

- Faire des radiographies
- Expliquer les bases de l'hygiène bucco-dentaire : hygiène bucco-dentaire, nutrition saine, fluoration
- Aider au diagnostic des maladies parodontales, péri-implantites
- Réaliser les détartrages supra et sous gingivaux et le polissage des dents
- Eliminer la plaque et le tartre cliniquement visible sur les surfaces des implants en sous gingival
- Appliquer des vernis fluorés
- Réaliser des scellements de sillons s'il n'y a pas de caries sous-jacentes
- Enlever les résidus d'adhésifs et de ciments
- Réaliser certains actes d'orthodontie (ligatures des arcs, fixations des arcs)
- Diagnostiquer les caries et déterminer le risque carieux
- Traiter l'hypersensibilité dentinaire
- Réaliser des provisoires
- Poser et retirer des pansements
- Retirer des fils de sutures.

#### *c) Démographie*

L'Allemagne comptait 82 163 500 habitants, 60 000 dentistes et environ 150 hygiénistes dentaires en 2017. Les 150 hygiénistes recensés sont des professionnels ayant eu leur diplôme à l'étranger. Ce chiffre est donc à nuancer avec les personnes formées en Allemagne via les associations.

### 11. Finlande (42,43)

#### *a) Formation*

L'accès au métier d'hygiéniste dentaire en Finlande peut se faire après avoir validé 210 crédits à savoir 3,5 ans. Un hygiéniste dentaire finnois sera légalisé, après obtention de son diplôme, une fois qu'il sera recensé au registre de l'Agence des licences et de contrôle du secteur social et de la santé.

#### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire finnois peut :

- Réaliser l'examen clinique des patients et donner des conseils en santé bucco-dentaire et de santé de manière générale
- Prévenir les maladies bucco-dentaires, réaliser les traitements précoces et d'entretiens
- Réaliser des clichés radiographiques
- Réaliser des anesthésies locales
- Traiter les maladies gingivales\*
- Réaliser certaines sous tâches des spécialités dentaires (orthodontie, chirurgie, prothèse)\*

- Réaliser des soins de promotion, de prévention et d'entretien de la santé bucco-dentaire pour tous les âges\*.

En Finlande, l'hygiéniste dentaire travaille de manière autonome.

\*Ces activités ne sont pas plus détaillées sur les sites officiels finnois.

#### *c) Démographie*

En 2020, la Finlande comptait 3326 hygiénistes dentaires pour une population de 5 500 000 habitants. Parmi eux, 35% travaillaient dans le secteur privé contre 65% dans le secteur public.

### 12. Irlande (44,45)

Les sites officiels irlandais ne détaillaient pas la formation des hygiénistes dentaires dans leur pays et n'apportaient pas de renseignement sur leur démographie au niveau national.

#### *a) Fonctions déléguées*

En Irlande, les hygiénistes dentaires ne travaillent que sous la supervision d'un chirurgien-dentiste. Une fois que le dentiste a examiné le patient et autorisé l'hygiéniste à intervenir, celui-ci peut :

- Réaliser les détartrages supra et sous gingivaux y compris les surfaçages radiculaires
- Appliquer des matériaux prophylactiques sur les dents : fluorures, scellements de sillons
- Dispenser des conseils en santé bucco-dentaire (nettoyage interdentaires, brossage des dents)
- Donner des conseils diététiques et expliquer aux patients comment l'alimentation a un impact sur les dents et le développement des caries, des érosions....
- Délivrer des conseils pour l'arrêt du tabac
- Diagnostiquer et traiter l'halitose
- Prendre des radiographies
- Traiter les sensibilités dentaires.

Pour administrer une anesthésie locale, l'hygiéniste doit avoir effectué une formation supplémentaire. Cet acte ne pourra être réalisé que si le dentiste superviseur l'autorise. De plus, ce dernier doit se trouver dans les locaux jusqu'au départ du patient du cabinet ou de la structure de soins.



**What is a Dental Hygienist?**  
Dental Hygienists along with other team members are your first line of defence against dental diseases. They are the prevention specialists who are professionally trained to work within the Dental team. Dental Hygienists play an important role in showing patients how best to care for their oral health at home. They are regulated in Ireland by the Dental Council.

**Who can visit the Dental Hygienist?**  
Visiting the Dental team early is the best way of maintaining oral health and introducing your child to the dental environment. Patients must first visit the Dentist and then be referred to the Dental Hygienist for treatment. Everyone can visit, from expecting Mums, toddlers, children, adolescents and grandparents too!

**What is the role of the Dental Hygienist?**  
The main role of the Dental Hygienist is to help patients prevent any dental problems. They professionally scale and polish (clean) the teeth. A crucial role is in showing the patient the best ways to keep the teeth plaque (bacterial film related to gum disease and decay) free at home.

**What treatments can the Dental Hygienist do?**

- **Scaling and polishing of teeth** – this removes harmful plaque and calculus (tartar) and stain from the teeth. Deeper scaling (debridement) which includes cleaning the roots of teeth may be required for some patients. Each patient's mouth is unique and therefore your dentist along with your dental hygienist will tailor a treatment plan to your needs. Some people will require one visit however sometimes more visits are necessary. Local Anaesthetic may be used in some cases.
- **Diet Advice** – Dental hygienists can provide practical advice on how diet and nutrition affects your mouth. This can help you prevent dental decay, erosion (tooth wear) from acidic foods and drinks and also reduce some types of sensitivity.

**Oral Hygiene Advice** – this is perhaps the most important role as it helps teach you how to keep your mouth healthy through correct brushing and cleaning in between your teeth with floss or specific brushes. Practical advice on how foods, drinks and lifestyle can affect your teeth can be provided.

**Fissure Sealants** – a thin protective coating placed on the biting surface of back teeth. It helps prevent decay and are commonly placed on children's teeth or those at risk of developing decay.

**Application of gels** – patients with greater risk of decay can benefit from fluoride treatments. Other gels and solutions can also be placed on the teeth and gums to help with sensitivity and bacteria under the gum.

**Smoking Cessation** – Your Dental Hygienist can advise you how best to quit smoking. Research shows that smokers have higher rates of gum disease than non-smokers.

**Halitosis (Bad Breath)** – If you are concerned about bad breath your dental hygienist can discuss the possible causes and options of treatment available to you.

**Radiographs (X-Rays)** can be taken if requested by the dentist.

**Sensitivity** – your dental hygienist can advise you on a range of desensitising products available to help relieve sensitivity. In some instances they can paint a thin liquid over the surface of exposed root surfaces to give instant relief from painful stimuli such as cold or hot drinks.

**Why is it important to visit the Dental Hygienist?**  
Regular cleaning and in some cases deeper scaling (cleaning under the gum) helps prevent tooth decay, inflammation of the gums (gingivitis) and bone loss (periodontal disease). Having a clean mouth will help you keep your teeth, improve appearance and give you fresher breath. After your visit, teeth will feel cleaner and may appear whiter. A key factor in keeping your mouth healthy is regular attendance. Patients who attend regularly tend to need the least amount of work carried out due to the fact that the mouth remains in a healthy state and problems are picked up early. To get the most from your Dental Hygiene visits, always follow the advice and instructions given by your dental professional.

**Do all Dental Practices have a Dental Hygienist?**  
Not all practices have a dental hygienist, so ask your dentist to refer you to a dental hygienist within your area.

Figure 4 : Le métier d'hygiéniste dentaire en Irlande (46)

### 13. Slovénie (47)

Les sites officiels slovènes ne détaillaient pas la formation des hygiénistes dentaires dans leur pays.

#### a) Fonctions déléguées

En Slovénie, l'hygiéniste dentaire peut :

- Délivrer des conseils sur l'alimentation
- Réaliser l'examen clinique et radiographique
- Diagnostiquer et surveiller l'évolution de la maladie parodontale (examen clinique, radiographie, indice de saignement, indice de plaque, profondeur des poches....)
- Traiter l'hypersensibilité dentinaire
- Donner des conseils sur la fluoruration des dents et réaliser la fluoruration topique
- Enseigner et motiver les patients aux techniques d'hygiène bucco-dentaire
- Vérifier le contrôle de plaque
- Réaliser le détartrage supra et sous gingivale et le polissage des dents (recommandé 2 fois par an par un hygiéniste)
- Donner des conseils d'entretien aux patients porteurs de prothèses amovibles et des conseils de maintien de la santé bucco-dentaire des dents restantes
- Améliorer et maintenir une bonne santé bucco-dentaire dans tous les types de populations
- Réaliser des travaux administratifs
- Gérer les stocks de matériels d'hygiène bucco-dentaire
- Effectuer des blanchiments dentaires
- Réaliser des scellements de sillons
- Effectuer les techniques de réanimation de base.

### *b) Démographie*

En 2021, l'association des hygiénistes dentaires slovène comptait 65 hygiénistes bucco-dentaires ayant réussi un examen professionnel. La Slovénie prévoyait d'avoir 126 hygiénistes dentaires à la fin de l'année 2021.

## 14. Lettonie (48,49)

### *a) Formation*

En Lettonie, pour accéder aux études d'hygiéniste dentaire, il faut être titulaire au préalable de l'un des diplômes suivants :

- Assistant dentaire
- Infirmière dentaire
- Infirmière
- Prothésiste dentaire
- Professionnel du paramédical.

En plus de ces diplômes il faut également être titulaire d'un :

- Certificat CE en letton
- Certificat CE dans une langue étrangère ou document de test d'une institution de test internationale
- CE en mathématiques
- Test d'aptitude professionnelle objectif structuré.

En Lettonie, les études pour devenir hygiéniste dentaire dure 2 ans (120 ECTS).

La formation est composée de séminaires, de conférences, de cours pratiques, d'analyses des situations problématiques et d'élaborations de rapports.

### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire en Lettonie a le droit de :

- Prendre des radiographies
- Réaliser l'anamnèse des patients
- D'examiner et déterminer l'état des dents endommagées et du tissu autour de la dent
- D'enlever la plaque et le tartre supra et sous gingival
- De polir les dents avec des pâtes contenant du fluor et passer la soie dentaire
- Enseigner les techniques d'hygiène bucco-dentaire aux patients (brossage des dents, nettoyage interdentaires)
- Donner des conseils d'hygiène alimentaire (sur les glucides notamment)
- Mettre en place des matériaux temporaires d'étanchéité et enlever les surplombs
- D'utiliser des produits contenant du fluor
- Réaliser des scellements de sillons.

### *c) Conditions d'exercice*

L'hygiéniste dentaire effectue tous les actes nommés ci-dessus de façon indépendante sans supervision d'un chirurgien-dentiste.

## 15. Suède (50,51)

### a) Formation

Il existe 6 établissements en Suède qui proposent la formation pour devenir hygiéniste dentaire. Les programmes d'hygiène dentaire sont proposés à :

- L'Académie Sahlgrenska
- L'école des sciences de la santé de Jönköping
- L'université de Kristianstad
- L'institut de Karolinska
- L'université d'Umeå
- L'université de Karlstad.

Depuis 2019, la formation s'est élargie, en passant de 2 à 3 années d'études, ce qui correspond à 180 crédits. Au terme de ces 3 années d'études, l'étudiant se voit attribuer un baccalauréat.

Une fois le diplôme obtenu, l'étudiant peut demander au conseil national de la santé et de la protection sociale son identification pour sa profession. Par la suite, l'hygiéniste travaille de façon indépendante.

En Suède, à la différence de certains pays, la formation continue n'est pas obligatoire pour pouvoir continuer d'exercer. En revanche, elle est conseillée.

### b) Fonctions déléguées

En Suède, l'hygiéniste dentaire se voit attribuer :

- L'examen des patients
- La planification d'un plan de traitement concernant l'hygiène du patient
- L'enseignement et la motivation à l'hygiène bucco-dentaire
- La réalisation de mesures préventives et thérapeutiques : utilisation des fluorures, des agents anti-microbiens, le scellement de sillons
- Le détartrage supra et sous gingivale et le polissage des dents
- La réalisation des anesthésies locales

### c) Démographie

La Suède comptait 10.20 millions d'habitants, 9000 chirurgiens-dentistes et 4500 hygiénistes dentaires dont 130 seulement étaient des hommes en 2020. 1800 travaillaient dans le secteur privé contre 2500 dans le secteur public. Parmi eux en 2020, 4300 travaillaient en tant que cliniciens contre 80 en tant qu'éducateurs.

On retrouve 6 lieux d'études qui forment chaque année 200 nouveaux hygiénistes.

## 16. Norvège (52)

Les sites officiels norvégiens n'apportent pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaire au niveau national.

### a) Formation

En Norvège, on ne parle pas d'hygiéniste dentaire mais d'infirmière dentaire. La formation professionnelle pour devenir infirmière dentaire dure 3 ans (180 crédits). A l'issue de la formation, l'étudiant est titulaire du baccalauréat en hygiène dentaire.

En Norvège, il y a 4 écoles qui proposent la formation pour devenir infirmière dentaire :

- Les universités d'Oslo, Tromsø et de Bergen

- Et le collège universitaire d'Innlandet.

*b) Fonctions déléguées*

L'infirmière dentaire norvégienne a le droit de :

- Examiner les patients, prendre des radiographies et de poser un diagnostic
- Orienter le patient vers un dentiste ou un spécialiste si besoin
- Réaliser le détartrage et le polissage des dents
- Enseigner et délivrer des conseils sur les techniques d'hygiène bucco-dentaire à ses patients
- Enseigner les techniques d'hygiène bucco-dentaire aux personnels soignants, aux élèves, aux étudiants et autres personnels en santé bucco-dentaire
- Coordonner le travail interdisciplinaire.

*c) Conditions d'exercice*

Les infirmières dentaires peuvent aussi bien exercer dans des structures publiques que privées. La majorité d'entre elles, 58%, travaillent dans le secteur public en 2019.

Celles-ci sont autonomes dans leur exercice professionnel.

## 17. Espagne (53)

Les sites officiels espagnols n'apportent pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaires au niveau national.

*a) Histoire*

Le métier d'hygiéniste dentaire a été reconnu par la loi espagnole en octobre 1986. Il existe aujourd'hui une Journée Nationale des Hygiénistes Dentaires en Espagne qui est célébrée le 20 octobre.

*b) Formation*

Les conditions d'accès au métier d'hygiéniste dentaire en Espagne sont d'avoir suivi une formation de 1400 heures et d'avoir validé 120 ECTS. La validation du diplôme ne peut se faire qu'avec la validation des stages.

*c) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire espagnol peut :

- Enseigner les techniques d'hygiène bucco-dentaire et délivrer des conseils sur l'alimentation nécessaires à la prévention des maladies de la cavité buccale
- Réaliser l'examen clinique de la cavité buccale
- Appliquer des fluorures topiques
- Placer et retirer les cordons de rétraction
- Effectuer des scellements de sillons et fissures
- Polir les obturations
- Mettre la digue en place
- Effectuer les détartrages et polissages.

## 18. Pologne (54)

Les sites officiels polonais n'apportent pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaires au niveau national.

### *a) Formation*

La formation d'hygiéniste dentaire en Pologne dure 2 ans. Il n'y a pas besoin de s'inscrire auprès d'un ordre professionnel pour exercer.

### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire polonais peut :

- Promouvoir la santé et la santé bucco-dentaire
- Préparer le cabinet dentaire pour le travail du chirurgien-dentiste et entretenir les divers équipements du cabinet
- Réaliser des tâches administratives
- Réaliser des examens dentaires initiaux
- Réaliser de soins prophylactiques sous la supervision d'un chirurgien-dentiste.

### *c) Condition d'exercice*

Les hygiénistes dentaires polonais peuvent exercer sous le contrôle et sur ordre d'un chirurgien-dentiste.

## 19. Portugal (55)

Les sites officiels portugais n'apportent pas de renseignement sur la démographie des hygiénistes dentaires au niveau national.

### *a) Formation*

La formation dure 3 ans au Portugal, à savoir 180 ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) et mène à une licence. Deux institutions proposent cette formation :

- L'université de médecine dentaire de Lisbonne
- L'école supérieure de Saude de l'institut polytechnique de Portalegre.

Par la suite, les étudiants peuvent, s'ils le désirent, approfondir leurs connaissances en poursuivant leurs études : master, doctorat.

### *b) Fonctions déléguées*

L'hygiéniste dentaire portugais est responsable de :

- La promotion de la santé bucco-dentaire
- La prévention des maladies bucco-dentaires.

Ces activités ne sont pas détaillées davantage sur le site de l'association portugaise des hygiénistes dentaires.

### *c) Conditions d'exercices*

L'hygiéniste dentaire portugais exerce de manière totalement autonome. Une fois le diplôme obtenu, il faut obligatoirement s'inscrire auprès de l'administration centrale des services de santé.

## 20. Résumé des actes délégués

Dans chaque pays, on retrouve des actes communs confiés à l'hygiéniste dentaire. Parmi eux, on trouve une mission d'enseignement et d'information :

- L'éducation et la motivation à l'hygiène bucco-dentaire
- Délivrer des conseils sur la santé générale : tabac, alimentation....
- La promotion de la santé bucco-dentaire.

Mais également des gestes techniques prophylactiques retrouvés chez la quasi-totalité des pays tels que :

- La réalisation de l'examen clinique
- La réalisation des détartrages et le polissage des dents
- La réalisation de scellements de sillons
- L'utilisation des fluorures.

Cependant, chaque pays autorise plus ou moins d'autres actes techniques.

Tableau 5 : actes autorisés dans chaque pays européen en plus des actes communs

Pays	Tâches déléguées								Autres
	Réaliser des anesthésies	Réaliser des éclaircissements	Prendre des radiographies	Réaliser des surfacages	Polir des restaurations	Réaliser certaines d'actes d'orthodonties	Traitement de caries	Prise d'empreintes	
Belgique	X	X	X	X		X		x	- Utilisation du laser -Déposer des fils de sutures -Fabrication de protèges dents -Poser des pansements buccaux
Danemark				x	x		x		
Espagne					x				-Mettre en place la digue -Mettre en place les cordons de rétraction
Finlande	X		X			X			
Irlande	X (sous conditions)		x	X					-Diagnostiquer et traiter l'halitose -Traiter les hypersensibilités
Italie		X		X	x				-Réaliser des tests salivaires pour détecter les maladies carieuses
Lettonie			X		X				-Mettre en place des pansements temporaires étanches
Lituanie	X		X				x		-Etablir un plan de traitement
Malte	X	x	x	x					-Réaliser un examen parodontal -Etablir un plan de traitement -Utiliser des thérapies antimicrobiennes -Réaliser les soins sous sédation consciente ou anesthésie générale
Norvège			X						
Pays Bas		Donner des conseils uniquement	X				X	x	-Effectuer des recherches bactériennes pour poser un diagnostic
Pologne									-Tâches administratives -Préparer le cabinet dentaire pour le travail du chirurgien-dentiste
Portugal									
République Tchèque	X (sous la supervision d'un dentiste)	X (sous la supervision d'un dentiste)		X	X	X (sous la supervision d'un dentiste)	x	x	- Effectuer des applications non invasives de médicaments antiseptiques, astringents et antibactériens au-dessus de la gencive
Slovénie		x	x						-Donner des conseils aux patient porteurs de PAPs* -Tâches administratives -Gérer les stocks de matériels -Diagnostiquer et surveiller la maladie parodontale -Traiter les hypersensibilités
Suisse	X	X	X	X	X				-Tâches administratives -Traiter l'hypersensibilité -Réaliser les tests de vitalité pulpaire
Suède	X								-Etablir un plan de traitement
Angleterre	X	X	X					x	-Rescellement provisoire de couronnes -Dépose des pansements provisoires -Fabrication de protèges dents pour les sportifs et la nuit -Prendre soin des implants -Etablir un plan de traitement
Allemagne			x		x	x			-Retirer les fils de sutures -Poser/retirer des pansements -Traiter l'hypersensibilité -Réalisation de provisoires

\*Prothèses amovibles partielles

Nous venons de voir que le métier d'hygiéniste dentaire fait partie intégrante du paysage européen pourtant ce métier n'existe pas en France. La question que l'on se pose maintenant est comment se fait-il que ce métier n'existe pas en France ? Nous allons donc voir ce qui se passe du côté français.

### III. Vers le rôle d'assistant dentaire qualifiée n°2

#### A. L'assistant dentaire en France actuellement

##### 1. Présentation et reconnaissance

###### *a) Présentation*

L'assistant dentaire est chargé d'assister le chirurgien-dentiste ou le médecin en chirurgie dentaire dans ses activités quotidiennes professionnelles. L'assistant dentaire travaille sous la responsabilité et le contrôle effectif du chirurgien-dentiste. Ce dernier est soumis au secret professionnel. Il participe à la prévention et à l'éducation de la santé bucco-dentaire (56).

###### *b) Reconnaissance*

Le 26 janvier 2016, la loi de modernisation du système de santé (loi 2016-41) a permis au métier d'assistant dentaire d'être inscrit au code de la santé publique. Ainsi, le métier d'assistant dentaire a été reconnu comme étant une profession de la santé.

De plus, l'article L-4393-17 a établi une obligation pour les assistants dentaires d'enregistrer leur titre de formation auprès d'une institution désignée, à savoir l'ARS (agence régionale de santé), du lieu d'exercice professionnel. Une fois inscrits, les assistants dentaires se voient attribuer un numéro ADELI qui sera enregistré dans le répertoire national d'identification des professionnels de santé.

Cette inscription a eu pour conséquence, l'obligation pour l'assistant dentaire, d'être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 (AFGSU 2) (57,58).

##### 2. Tâches d'un assistant dentaire (59)

Les activités de l'assistant dentaire sont détaillées dans la convention collective dentaire dans l'annexe 1 : classification des emplois, article 2.1 : définitions des activités ou actes réalisables par l'assistant dentaire.

Ainsi, l'assistant dentaire est chargé de :

- Assister le chirurgien-dentiste ou le médecin exerçant dans le champ de la médecine bucco-dentaire dans la réalisation des gestes avant, pendant et après les soins
- Accueillir et communiquer avec les patients
- Informer et éduquer les patients à la santé bucco-dentaire
- Entretien l'environnement de soins et le matériel liés aux activités dentaires et gérer le risque infectieux
- Gérer et suivre les dossiers du patient
- Recueillir, transmettre les informations et mettre en œuvre la traçabilité dans le cadre de la structure de soins
- Accueillir et accompagner les assistants dentaires en formation ou les nouveaux arrivants dans la structure de soins.

###### *a) Assistance du praticien dans la réalisation des gestes avant, pendant et après le soin*

L'assistant dentaire doit :

- Préparer l'environnement de soins qui correspond aux soins à réaliser



- Installer le patient en respectant les principes d'ergonomie
- Préparer les matériaux, produits et matériels nécessaires pour le déroulement du soin
- Mettre à disposition, présenter et manipuler les instruments, les produits, matériels et autres dispositifs médicaux essentiels pour le soin
- Assister à la préparation, à la réalisation et au suivi des soins
- Suivre le patient pendant et après la réalisation du soin
- Evaluer et suivre la douleur du patient
- Mettre en œuvre les gestes de premier secours.

#### *b) Accueil et communication avec les patients*

L'assistant dentaire a un rôle de dialogue avec le patient, ainsi il peut :

- Accueillir les patients, les écouter et leur apporter une réponse adaptée
- Apporter aux patients des informations accessibles et adaptées à ses besoins, répondre à ses demandes et à sa situation
- Réaliser le recueil des données médico-sociales essentielles aux soins et à l'identification des situations d'urgences
- Observer l'état général du patient
- Analyser les capacités verbales et non verbales du patient
- Traiter et transmettre au praticien les données médico-sociales du patient et son aptitude verbale et non verbale
- Expliquer au patient le fonctionnement de la structure de soins
- Utiliser les outils de communication déployés par la structure de soins
- Organiser l'espace d'accueil.

#### *c) Information et éducation des patients à la santé bucco-dentaire*

L'assistant dentaire a également un rôle d'information important auprès du patient, il peut délivrer de nombreux conseils sur la santé bucco-dentaire tels que :

- L'éducation à la santé bucco-dentaire
- Donner des conseils sur la santé, l'hygiène bucco-dentaire, l'entretien des prothèses et des orthèses bucco-dentaires afin d'améliorer les comportements favorables à la santé
- Délivrer des conseils théoriques et pratiques quant à l'hygiène bucco-dentaire, les matériaux et les produits utilisés
- Présenter et expliquer les documents de prévention et d'éducation à la santé bucco-dentaire
- Expliquer les modalités de réalisation de soins et leurs suivis.

#### *d) Entretien de l'environnement de soins et du matériel et gestion du risque infectieux*

L'assistant dentaire a un rôle primordial quant à la propreté, la gestion du risque infectieux et la désinfection de l'environnement de soins. Il est ainsi responsable de :

- L'entretien avant et après le soin de la salle de soins et de la salle de stérilisation
- La planification des activités
- Du traitement des dispositifs médicaux et du matériel
- La chaîne de stérilisation en suivant les recommandations actuelles
- Du contrôle et de la traçabilité des différentes étapes de la stérilisation. Il doit donner l'alerte si besoin pour assurer la continuité des soins
- Du contrôle, du conditionnement et du rangement des matériels, matériaux, produits et

- autres dispositifs médicaux
- Du rangement et suivi des stocks de matériels, matériaux, produits. Il doit donner l'alerte si besoin pour assurer la continuité des soins
- Du tri et de l'élimination des déchets dans les contenants appropriés en suivant les circuits définis par la réglementation actuelle
- L'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de gestion du risque infectieux.

*e) Gestion et suivi du dossier du patient*

L'assistant dentaire est doté de tâches administratives. On lui attribue le rôle de :

- Prise de rendez-vous
- Identification des urgences
- Modification de l'agenda du praticien en tenant compte des informations reçues, du contexte, de la situation et des imprévus
- Organisation du planning de soins du patient en se souciant des consignes du praticien
- Création et suivi du dossier administratif et médical du patient
- Utilisation des logiciels professionnels et métiers
- Préparation des documents et informations essentiels pour la prise en charge du patient en tenant compte des recommandations du praticien
- Apporter des explications sur les modalités de prise en charge des soins
- Saisie des actes en tenant compte des consignes du praticien
- Préparation des feuilles de soins en vue de la transmission
- Suivi des transmissions
- Encaissement des honoraires du praticien.

*f) Recueil et transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité*

L'assistant dentaire a une mission de communication très importante, il doit :

- Transmettre les informations sur les soins, les observations et mesures réalisées au sein de la structure de soins
- Transmettre les informations lors des réunions de la structure de soin
- Contribuer à la coordination des soins du patient
- Préparer, transmettre et réceptionner les documents nécessaires aux autres professionnels de santé en relation avec le parcours de soins du patient
- Gérer la coordination et la traçabilité avec les laboratoires de prothèses.

*g) Accueil et accompagnement des assistants dentaires en formation ou nouveaux arrivants dans la structure de soins*

L'assistant dentaire a également le devoir d'accompagner les autres assistants dentaires en formation et les nouveaux arrivants dans la structure de soins. De ce fait, il doit :

- Accueillir les personnes en formation et les nouveaux arrivants
- Expliquer l'organisation de la structure de soins et le rôle de chaque professionnel
- Délivrer les renseignements nécessaires sur les modalités de réalisation des activités des personnes en formation
- Elaborer les activités des personnes en formation
- Accompagner les personnes en formation lors de la pratique des activités et donner les informations nécessaires

- Surveiller et réajuster si besoin la personne en formation lors de la réalisation des activités
- Donner une appréciation lors de l'évaluation de la personne en formation par le tuteur
- S'auto-évaluer lors de sa pratique professionnelle
- Gérer ses besoins en formation continue
- Aider à organiser de façon ergonomique les postes de travail
- Contribuer à estimer les risques professionnels au travail
- Savoir et respecter les limites légales de son champ d'activités.

### 3. Les différentes formations (60,61)

Actuellement, la formation pour devenir assistant dentaire se fait soit par alternance sous contrat soit par voie de professionnalisation. Pour accéder à la formation, il faut être âgé d'au moins 18 ans et être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification de niveau 5. A défaut, il faut être détenteur d'une équivalence délivrée par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche (CPNE-FP).

Depuis 2012, le nombre d'heures de formation a été fixé à 590 heures d'apprentissage par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. La formation est divisée :

- 336 heures de formation externe dans un centre de formation agréé par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle dont 14 heures sont réservées à l'évaluation des 14 modules d'enseignements
- 254 heures de formation interne.

a) *Formation externe*

Tableau 6 : modules de la formation externe extrait de la convention collective dentaire (60)

Activité	Module	Durée
Introduction à la formation d'assistant(e) dentaire		14 heures
Gestion du risque infectieux	Désinfection, stérilisation	42 heures
	Gestion des stocks	7 heures
Aide opératoire	Imagerie médicale	21 heures
	Assistance aux travaux prothétiques et orthodontiques	35 heures
	Gestes et soins d'urgence	14 heures
	Le travail à 4 mains	35 heures
Hygiène et prévention au travail	L'assistant (e) dentaire au sein de son environnement professionnel	7 heures
	Évaluation et prévention des risques au travail	14 heures
Éducation à la santé bucco-dentaire	Prophylaxie et hygiène bucco-dentaire	14 heures
Gestion de l'agenda	Gestion de l'agenda de l'entreprise	14 heures
	Organisation des RDV du praticien	14 heures
Accueil et communication	Communiquer avec les patients	21 heures
Création et suivi des dossiers	Créer et suivre un dossier patient	35 heures
	Établir et contrôler les dossiers de remboursement	35 heures
	Évaluation	14 heures
	Durée totale	336 heures

b) *Formation interne*

La formation interne correspond au temps passé au cabinet dentaire. Cette formation s'effectue sous le contrôle de l'organisme assurant la formation en collaboration avec le tuteur.

Plusieurs points doivent être abordés au cours de cette période :

- Présentation de l'environnement du cabinet dentaire en se référant au « module d'introduction à la formation » de la formation externe
- Explications et démonstrations pratiques correspondant aux différents modules de la formation externe
- Explications et démonstrations des séquences opératoires
- Explications et démonstrations des séquences opératoires en présence du patient (impliquant un temps de consultation plus long qu'à la normale).

### *c) Formation continue*

Les assistants dentaires ont le devoir de continuer à se former tout au long de leur pratique. Deux formations continues sont ainsi obligatoires :

- L'AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) de niveau 2
- La stérilisation.

#### *(1) Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU)*

La profession d'assistant dentaire a été inscrite au code de la santé publique en 2016. Cette inscription a eu pour effet l'obligation pour les assistants dentaires d'attester de leur validation de l'AFGSU de niveau 2.

L'AFGSU est valable 4 ans. Arrivés à cette échéance, les assistants dentaires ont le devoir de se former de nouveau. L'AFGSU devient alors de nouveau valide pour une durée de 4 ans.

Cette formation continue a pour objectif d'actualiser les connaissances en relation avec les urgences vitales et celles en lien avec les avancées scientifiques dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.

#### *(2) Mise à niveau de la gestion du risque infectieux*

La CPNE-FP des cabinets dentaires désire que les fonctions des assistants dentaires soient en conformité avec les recommandations et préconisations scientifiques en rigueur, surtout en ce qui concerne la stérilisation.

C'est pourquoi, les assistants dentaires sont tenus à une formation continue obligatoire en stérilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette dernière doit être réitérée tous les 5 ans.

Cette formation continue contient 7 heures d'enseignements, elle peut être réalisée en présentiel ou en formation ouverte à distance (FOAD). Peu importe la façon dont est réalisée cette formation, celle-ci doit impérativement avoir reçu l'agrément de la CPNE-FP des cabinets dentaires.

### *d) Validation des acquis d'expérience*

Il est également possible d'obtenir la certification d'assistant dentaire en passant par la validation des acquis d'expérience. Pour se faire, la personne doit justifier d'au moins d'une année d'expérience dans le domaine visé, à savoir 1607 heures ou un travail à temps plein pendant 1 an. Cette expérience peut être sous la forme de salariat, non salariat ou sous forme de bénévolat.

Au terme de cette année, la personne peut obtenir le certificat en réalisant un certain nombre de démarches :

- Elle doit s'inscrire auprès de la CPNE-FP des cabinets dentaires dans le parcours de la validation des acquis d'expérience. Puis elle doit suivre la procédure dictée par la CPNE-FP
- Elle doit présenter son dossier face à un jury
- Elle doit valider 8 compétences du dossier de validation
- Elle doit respecter les préconisations du jury si les 8 compétences ne sont pas validées par le jury.

#### 4. Formations complémentaires réservées aux assistants dentaires (61)

##### a) *Mention complémentaire en orthopédie dentofaciale (ODF)*

Pour assister les praticiens réalisant les soins d'orthopédie dentofaciale (ODF), les assistants dentaires peuvent suivre une formation supplémentaire. Le programme et la mise en œuvre de cette formation appelée « mention complémentaire en ODF » sont dirigés par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des cabinets dentaires.

Cette formation permet à l'assistant dentaire d'acquérir des connaissances techniques complémentaires, relationnelles et administratives spécifiques pour l'assistance du praticien en orthopédie dentofaciale.

##### b) *Mention complémentaire parodontologie-implantologie*

Cette formation supplémentaire s'applique pour les assistants dentaires des praticiens réalisant des actes de parodontologie, de chirurgie orale et/ou d'implantologie. Cette formation permet à l'assistant dentaire d'acquérir des connaissances techniques complémentaires, relationnelles et administratives spécifiques pour l'assistance du praticien en parodontologie, en chirurgie orale et/ou en implantologie.

Le programme de cette formation, sa mise en œuvre et sa validation sont dirigés par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des cabinets dentaires.

##### c) *Mention complémentaire administrative*

Cette formation complémentaire est également ouverte aux aides dentaires, ce qui n'est pas le cas des 2 formations complémentaires détaillées ci-dessus. Elle est particulièrement intéressante pour les auxiliaires assistants des praticiens dans leur gestion administrative du cabinet dentaire.

Les personnes qui la suivent acquièrent des connaissances techniques spécifiques supplémentaires indispensables pour aider le praticien dans sa gestion administrative de son cabinet.

Le programme de cette formation complémentaire, sa mise en œuvre et sa validation sont dirigés par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des cabinets dentaires.

## B. Projet de création de l'assistant dentaire qualifiée de niveau 2

### 1. Initiation

La création d'une nouvelle profession nommée « assistant dentaire de niveau 2 » est depuis de nombreuses années une question soulevée auprès des syndicats dentaires tels que l'Union Dentaire. Les CDF (Chirurgiens-Dentistes de France) sont ensuite venus soutenir le projet ainsi que la FSDL (Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux). Ce projet est également porté par des syndicats de salariés (Union Nationale des Syndicats Autonomes, Force Ouvrière, Confédération Générale du Travail, Confédération Française Démocratique du Travail, Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres) et par la CPNE-FP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle).

Leur ambition ? La création d'un nouveau métier : l'assistant dentaire de niveau 2 ou assistant de médecine bucco-dentaire ou assistant bucco-dentaire ou assistant clinicien dentaire ou assistant hygiéniste dentaire.

Peu importe le nom donné à ce nouveau métier, le projet est de déléguer de nouvelles activités à ce corps de métier telles que :

- La prévention
- L'information
- Le numérique
- L'éducation thérapeutique.

Outre le fait d'acquérir de nouvelles compétences, l'objectif de ce nouveau métier est de suivre l'évolution de l'exercice de l'art dentaire. Au même titre que la convention qui est en perpétuel mouvement, le métier d'assistant dentaire a besoin d'évoluer.

Actuellement, les tâches d'un assistant dentaire sont définies par un décret en Conseil d'État. Les formalités de ce décret sont déterminées avec l'avis de l'Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

En 2020, l'enjeu était d'obtenir l'aval d'Olivier Véran, ministre de la santé et de la prévention, pour faire avancer le projet (62,63).

## 2. Fonctions déléguées

### *a) Point en 2019*

En septembre 2019, un article publié par le « Grand témoin » explique les activités qui pourraient être déléguées à l'assistant dentaire de niveau 2. L'article a été écrit en concertation avec des membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des cabinets dentaires (CPNEFP) et de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI). Ainsi, l'assistant dentaire de niveau 2 travaillerait obligatoirement sous le contrôle effectif du chirurgien-dentiste. Il pourrait réaliser des actes non invasifs tels que :

- Poser des sealants
- Réaliser des détartrages supra-gingivaux
- Appliquer du fluor
- Prendre des clichés radiographiques.

Ces nouvelles activités, qui sont chronophages pour les chirurgiens-dentistes, permettraient de soulager les praticiens et de les aider à se concentrer sur les actes médicaux plus techniques (64).

### *b) Point fin 2021*

Le 8 décembre 2021, l'Information Dentaire publie à son tour un article sur la création du métier d'assistant dentaire de niveau 2. Il y est expliqué qu'un consensus a été établi par la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNE-FP) pour la création de l'assistant en médecine bucco-dentaire. Doniphan Hammer, un membre des CDF participant à la CPNE-FP explique que « les référentiels sont prêts, il ne nous manque plus que des relais politiques pour faire avancer ce dossier, car au ministère de la santé, personne ne nous répond. »

Cet article détaille les tâches déléguées au futur assistant en médecine bucco-dentaire. Ce dernier travaillerait toujours sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un chirurgien-dentiste. Il lui faudrait la prescription de ce dernier pour agir et ne pourrait intervenir que sur des dents saines. Ainsi, l'assistant en médecine bucco-dentaire aurait le droit de :

- Réaliser la préconsultation : réaliser l’anamnèse médicale, remplir le dossier médical et le schéma dentaire après examen clinique, recueillir le consentement éclairé du patient, enseigner l’hygiène bucco-dentaire et prescrire le matériel adapté au maintien d’une bonne hygiène dentaire et réaliser les tests salivaires.
- Réaliser des actes prophylactiques : appliquer des gels et vernis fluorés sur les dents saines, réaliser des scellements de sillons, réaliser des aéro-polissages, des détartrages supra-gingivaux et le polissage.
- Réaliser des actes prothétiques : nettoyer les prothèses en extra-oral, remplacer des pansements provisoires, réaliser des modèles d’études en plâtre (coulée et taille du plâtre uniquement), réaliser des gouttières, délivrer des conseils sur la mise en place et l’entretien des prothèses amovibles.
- Réaliser certains actes d’orthodontie dentofaciale : essayer des gouttières de transferts pour le collage indirect, les polymériser une fois qu’elles seront mises en place par le praticien, essayer les gouttières passives, contrôler les attelles et les recoller, poser des séparateurs, déposer des arcs et des ligatures, poser une protection sur une bracket en cas de blessure, expliquer et montrer au patient comment activer un vérin disjoncteur.
- Prendre des clichés radiographiques : réaliser des radiographies intra-orales de diagnostic et extra-orales (panoramique, télé-radiographie) et prendre des photographies intra et extra-orales.
- Réaliser des actes de chirurgie : préparer et accompagner le patient avant et après l’acte opératoire, gérer l’asepsie intra et extra-orale, surveiller le patient en post-opératoire, contrôler l’hémostase post-chirurgicale et retirer les fils de sutures.
- Délivrer des conseils et suivre le patient dans son parcours de soins : délivrer des conseils pré, per et post opératoires, expliquer des plans de traitements aux patients et établir les devis, éduquer à la santé bucco-dentaire de manière individuelle et collective (EHPAD), former les aidants, éduquer à la santé après formation (obésité, addiction...), contrôler et évaluer l’hygiène bucco-dentaire (65).

### 3. Conditions d’accès à la formation

En 2019, la CPNE-FP désirait que l’accès à la formation pour devenir assistant dentaire de niveau 2 ne soit permis qu’aux personnes :

- titulaires de la qualification d’assistant dentaire de niveau 1 et du baccalauréat (à défaut du baccalauréat, une mise à niveau en mathématiques et en physique)
- attestant d’une expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans un cabinet dentaire.

La CPNE-FP voulait également limiter le nombre d’assistant dentaire de niveau 2 à un seul par praticien.

En 2021, la CPNE-FP élargit l’accès à la formation aux personnes justifiant d’une licence option santé et aux diplômés d’État tels que le diplôme d’infirmier. Ces personnes, ne justifiant pas d’une formation d’assistant dentaire de niveau 1, devront réaliser un stage de 6 mois dans un cabinet dentaire en tant qu’assistant dentaire de niveau 1. Ils devront également se soumettre à une évaluation avant d’accéder à la formation.



De plus, la CPNE-FP a choisi en 2021 de réduire la durée de l'expérience professionnelle au sein d'un cabinet dentaire, en passant de 3 à seulement 2 années d'expériences.

La CPNE-FP précise également que les hygiénistes dentaires de l'Union Européenne pourraient obtenir directement le titre d'assistant de médecine bucco-dentaire après un contrôle (contrôle de langage notamment) auprès d'une Commission « assistant dentaire spécifique » (64,65).

#### 4. Contenu de la formation

En 2021, la CPNE-FP explique que la formation contiendrait 600 à 800 heures d'enseignements étalées sur une durée de 2 ans et se réaliserait en alternance. Elle précise qu'au cours de ces 2 années, il y aurait 2 mois de formation intensive se réalisant hors cabinet.

La CPNE-FP a également détaillé le contenu de cette formation. Elle serait composée d'un tronc commun auquel les étudiants pourraient rajouter des spécialités. 3 spécialités seraient ainsi proposées :

- Médecine bucco-dentaire
- Prophylaxie
- Imagerie.

La formation proposerait également des unités d'enseignements complémentaires en chirurgie, en ODF (orthodontie dentofaciale), en endodontie-parodontologie et en prévention.

Fin 2021, plusieurs questions étaient toujours en suspens tels que le nombre d'assistants en médecine bucco-dentaire à former chaque année, le financement de la formation, le nombre d'assistant en médecine bucco-dentaire par praticien (à priori, un seul) et le salaire (64,65).

#### 5. Le point en 2022

Bien que le projet de création de l'assistant dentaire de niveau 2 soit un débat ouvert depuis de nombreuses années, le dossier est particulièrement sur le devant de la scène depuis 2018. Ce projet est porté par de nombreux syndicats de chirurgiens-dentistes (Union Dentaire, Chirurgiens-Dentistes de France, Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux), des syndicats de salariés (Union Nationale des Syndicats Autonomes, Force Ouvrière, Confédération Générale du Travail, Confédération Française Démocratique du Travail, Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres) et par la CPNE-FP (63).

##### a) Questions encore en suspens

En 2022, la formation et les actes délégués aux futurs assistants dentaires de niveau 2 sont validés par la CPNE-FP. En revanche, quelques points sont encore flous, notamment le nombre d'heures de formation, les modalités de la formation, le salaire et le nombre d'assistants dentaire de niveau 2 (63).

##### (1) Salaire

Si les chirurgiens-dentistes sont rémunérés à l'acte, qu'en sera-t-il de ces nouveaux assistants ? La tarification à l'acte semble délicate à mettre en œuvre.

La CPNE-FP proposerait plus de partir sur un salaire fixe mensuel qui pourrait s'élever autour des 2200 euros nets par mois pour un travail à temps plein de 35 heures par semaine (65).

Pour la FSDL, la délégation de nouvelles tâches aux assistants dentaires de niveau 2 doit être rémunérée selon un mode de tarification forfaitaire des soins. Ce syndicat propose de mettre en place un forfait de rémunération qui comprendrait l'ensemble des actes que pourrait réaliser ce nouvel assistant. Ces actes seraient adaptés au besoin du patient et définis après une consultation de prévention. La FSDL proposait ainsi de mettre en place 2 forfaits : un pour la consultation de prévention principale et un pour la consultation de prévention de suivi (66).

#### (a) Consultation de prévention principale

La FSDL propose que cette consultation soit réalisée tous les 5 ans. Elle contiendrait l'anamnèse du patient, le bilan radiographique, une enquête alimentaire, une éducation à la santé orale et un enseignement à l'hygiène orale ainsi que certains actes techniques associés (détartrage, sealant, fluoration). Cette consultation aurait une durée de 1h30 et serait facturée 300 euros (66).

#### (b) Consultation de prévention de suivi

La fréquence de cette consultation serait choisie après la consultation de prévention principale. Elle pourrait être de 2 à 4 fois par an en fonction des besoins du patient. Pendant cette consultation, des actes techniques pourront être réalisés (détartrage, sealant, fluoration) mais elles seront surtout utiles pour évaluer les acquis du patient et la modification de leurs habitudes en matière de santé orale. Ces consultations seraient facturées 240 euros par an et par patient (66).

### (2) Nombre d'assistants dentaires de niveau 2

D'un point de vue pratique, d'autres questions sont encore à résoudre. Comme par exemple, le nombre d'assistants dentaires de niveau 2 à former chaque année pour pouvoir répondre au besoin de l'ensemble du territoire mais également le nombre par praticien. La CPNE-FP préférerait que ce nombre soit limité à un seul par praticien afin d'éviter du travail à la chaîne avec par exemple 1 chirurgien-dentiste avec 5 assistants dentaire de niveau 2. A ce titre, elle explique également que le binôme assistant dentaire de niveau 1 et de niveau 2 serait possible (63).

### (3) Formation

Le nombre d'heures de formation n'est pas encore acté mais une fourchette a été proposée par la CPNE-FP en 2022 soit entre 600 et 800 heures formation réparties sur 2 années.

Les modalités de réalisation de la formation ne sont pas encore décidées non plus. Par exemple, le nombre de jours de formation dans la semaine. Celles-ci devront être définies pour pénaliser le moins possible l'organisation des cabinets dentaires (63).

#### b) *Qu'est-ce qui bloque ce projet en 2022 ?*

Le dossier a été mis en pause par le gouvernement il y a quelques années suite à des désaccords au sein des différents syndicats. Actuellement, les chirurgiens-dentistes et les assistants dentaires ont une vision commune du futur assistant dentaire de niveau 2. Ce projet est également soutenu par le Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et l'Association Dentaire Française. Le point de blocage se trouve actuellement au sein du ministère de la santé. Pour le moment, il manque le vecteur législatif pour acter et faire avancer concrètement le projet (63).

*c) Amendement*

Le 17 octobre 2022, le syndicat des Chirurgiens-Dentistes de France a rédigé et déposé un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Depuis cette date, cet amendement a été rejeté car considéré irrecevable par le règlement de l'Assemblée Nationale (67,68).

*d) Projet de Loi*

Le 18 octobre 2022, une proposition de loi a été déposée par les parlementaires du groupe Renaissance (parti politique anciennement appelé « La République en marche » présidé par Aurore Bergé) et Stéphanie Rist (rapporteuse générale de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale). Cette proposition est soutenue positivement par le conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Cette dernière porte sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé. On retrouve dans cette proposition la création du métier d'assistant en médecine bucco-dentaire au sein de l'article 4 :

**Article 4**

- ① Le titre préliminaire du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique est complété par un article L. 4301-3 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 4301-3. – I. – Les assistants dentaires relevant du chapitre III bis du titre IX du présent livre peuvent exercer en pratique avancée, conformément à l'article L. 4301-1, en tant qu'assistants en médecine bucco-dentaire.*
- ③ « Un décret en Conseil d'État pris après avis de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de chirurgie dentaire détermine les compétences des assistants en médecine bucco-dentaire ainsi que les modalités d'accès à cette profession. »

*Figure 5 : Article 4 de la proposition de loi n°362 portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (69)*

Ce projet de loi pourrait être discuté avant la fin de l'année 2022 (68–70).

*e) Entretien à l'Assemblée Nationale*

Le 8 novembre 2022, les Dr Lisiane Hervet (secrétaire générale adjointe du syndicat « Chirurgiens-Dentistes de France ») et Marie Tourterel (vice-présidente du syndicat « Chirurgiens-Dentistes de France ») ont été reçues à l'Assemblée Nationale pour débattre sur le projet. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du travail préparatoire de l'examen du texte de la proposition de loi.

Elles ont été auditionnées par Stéphanie Rist. Cette rencontre s'est également déroulée avec la présence d'Emilie Vergonjanne et Damien Gilles, représentant l'UNECD (Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire), ainsi qu'une représentante de la FSDL.

Elles ont présenté le projet de création de l'assistant dentaire de niveau 2. Elles ont également exposé la manière d'éviter les dérives et abus que pourrait créer ce nouveau métier. Elles ont proposé que l'assistant dentaire de niveau 2 ne puisse travailler que sous le contrôle effectif d'un chirurgien-dentiste. De plus, un chirurgien-dentiste ne pourra avoir qu'un seul assistant dentaire de niveau 2 sous

sa responsabilité. Pour les centres dentaires, afin d'éviter les dérives, elles ont suggéré qu'il n'y ait qu'un seul praticien référent par centre dentaire qui puisse avoir qu'un seul assistant dentaire de niveau 2 sous sa responsabilité.

La proposition de loi sera présentée en janvier 2023. Le syndicat des Chirurgiens-Dentistes de France espère que l'étude de cette proposition aboutira enfin à la création de ce nouveau métier (71).

## C. Impact de la création du métier

### 1. Avantages

La création du métier d'assistant dentaire de niveau 2 témoignerait d'une nouvelle étape importante dans l'évolution du métier et de l'exercice de l'art dentaire. De nombreux avantages ont été avancés par les syndicats ainsi que dans certains pays comme la Belgique lorsqu'il était question de la création de ce nouveau métier .

#### *a) Décharger le planning des chirurgiens-dentistes*

Un des arguments avancés en faveur de la création de ce métier serait de libérer du temps aux chirurgiens-dentistes pour la réalisation des soins hautement techniques. En effet, la délégation de tâches chronophages vers l'assistant dentaire de niveau 2 permettrait de libérer du temps dans les plannings surchargés des praticiens (64).

#### *b) Améliorer la qualité de vie et la santé générale des patients*

Un autre objectif visé par la FSDL avec la création de ce nouveau métier serait d'améliorer la qualité de vie des patients.

Pour rappel, selon la définition de l'organisation mondiale de la santé en 1993 (OMS), la qualité de vie en santé se définit comme : « la perception qu'un individu a de sa place dans la vie, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. C'est donc un concept très large qui peut être influencé de manière complexe par la santé physique du sujet, son état psychologique et son niveau d'indépendance, ses relations sociales et sa relation au éléments essentiels de son environnement". Selon la haute autorité de santé (HAS), l'évaluation de la qualité de vie se fait par le biais d'une étape descriptive (approche clinique) et d'une étape quantitative (approche économique) (72).

La création d'un tel métier n'a pas pour but de diminuer les coûts des soins bucco-dentaires mais de transférer les volumes d'actes. Actuellement, la dentisterie est orientée vers des soins invasifs et prothétiques. Le but est de ré-axer la médecine bucco-dentaire vers la prévention et des soins conservateurs. Agir avant qu'un problème ne survienne et ne plus simplement « réparer » les dégâts (66).

De plus, lors du projet de création de l'assistant en soins bucco-dentaires en Belgique, un autre argument avancé était d'améliorer la santé générale des belges en passant par une bonne santé bucco-dentaire. En effet, il a été démontré que les affections buccales avaient un impact sur la santé générale comme les maladies cardiovasculaires, le diabète, les pneumonies, les naissances prématurées, le faible poids à la naissance, la polyarthrite rhumatoïde, etc... De plus, une bonne hygiène dentaire est primordiale dans la prévention des pathologies dentaires. Ainsi, soutenir le travail des chirurgiens-dentistes belges par l'assistant en soins bucco-dentaires permettrait d'améliorer la santé bucco-

dentaire et par la même occasion la santé générale des patients. Le conseil de l'art dentaire belge soulignait aussi que l'apparition de ce nouveau métier participerait à l'économie de soins (73).

*c) Assistant dentaire de niveau 2, une solution pour pallier au manque d'effectif ?*

C'est en tout cas le souhait qui avait été formulé en faveur de la création de ce métier en Belgique. En effet, d'après l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie et Indemnités en Belgique), la demande en soins dentaires préventifs était en constante augmentation tandis que celle en soins conservateurs diminuait. En revanche, la demande de soins chez les patients institutionnalisés était également en augmentation. Face à ce constat, il apparaissait évident que les chirurgiens-dentistes seuls ne pourraient répondre à une telle demande. La délégation de tâches à une nouvelle profession permettrait ainsi aux chirurgiens-dentistes de se concentrer sur leurs missions de soins et la prévention serait assurée par cette nouvelle profession (73).

*d) Un projet soutenu par l'OMS*

Le journal n°199 du Conseil de l'Ordre publié en juillet/août 2022 expose la position de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour l'organisation de la santé bucco-dentaire. L'OMS prône la place de la prévention dans sa stratégie des soins bucco-dentaires. Cette dernière a déjà listé les moyens à mettre en place aussi bien dans les pays développés que ceux en voie de développement. Cette politique a pour finalité un accès universel aux soins bucco-dentaires d'ici 2030. Mais comment la mettre en place ? Quelle est la place du chirurgien-dentiste dans cette stratégie ?

L'OMS a donc indiqué de nouveaux acteurs de la santé bucco-dentaire pour mettre en place sa politique de prévention. Ces nouveaux acteurs sont désignés par l'OMS comme étant des « prestataires de soins bucco-dentaires intermédiaires ». La FEDCAR (Fédération des Autorités Compétentes des Régulateurs Dentaires Européens) qui s'est réunie en mai 2022 à Rome s'interroge sur cette mesure préconisée par l'OMS. Cette dernière prévoit que les pays puissent « réexaminer les rôles et les compétences » des professionnels et que la politique de prévention puisse « nécessiter une réévaluation et une mise à jour des politiques en matière d'autorisation d'exercer et d'accréditation du personnel de santé ». Cette mesure ne tient pas compte de ce qui est déjà en place dans les pays, certains pays possèdent déjà des hygiénistes dentaires. L'organisation mondiale défend la création « d'un organe national chargé de la santé bucco-dentaire ».

L'OMS explique également que les soins bucco-dentaires primaires représentent « un bon rapport coût/ efficacité, économiquement abordables dans le cadre de prestations de la couverture sanitaire universelle » (74).

## 2. Points à éclaircir

*a) Le coût engendré*

La création d'un tel métier nécessite de développer des moyens adaptés. D'une part, reste à définir le coût d'une telle formation et la façon de la financer ; d'autre part la création de ce métier implique une adaptation des cabinets dentaires actuels. En effet, ce nouveau métier implique la mise en place de nouveaux fauteuils au sein des cabinets afin que l'assistant dentaire de niveau 2 puisse exercer dans de bonnes conditions. L'ensemble de ces modalités vont engendrer un coût, mais est-on capable de la financer (64,65) ?

L'objectif de la création d'un tel métier n'est pas que ce nouveau statut soit réservé aux centres dentaires et aux grands cabinets de groupes qui pourront se permettre de financer les aménagements au sein de leurs cabinets. L'intérêt est que l'ensemble des cabinets dentaires puissent bénéficier de cette évolution. Le but étant d'avoir une souplesse sur les contrats de travail avec une flexibilité sur les emplois du temps de ces nouveaux assistants. Cela permettrait ainsi de partager ces derniers entre les différents cabinets et de limiter les charges liées à un temps complet.

L'inquiétude persiste donc ; quels sont les cabinets qui pourront s'offrir ces nouveaux assistants (75) ?

*b) Responsabilité*

Une autre question soulevée face à ce nouveau métier serait la responsabilité des actes ? Qui endosserait la responsabilité en cas de problèmes ? Si dans certains pays européens, les hygiénistes dentaires peuvent travailler de manière autonome sans supervision par un chirurgien-dentiste, ce ne serait à priori pas le cas en France. En effet, la CPNE-FP a été claire, les assistants dentaires de niveau 2 ne pourront travailler que sous la responsabilité d'un chirurgien-dentiste et sous son contrôle effectif. L'assistant dentaire de niveau 2 serait autorisé à travailler qu'avec la prescription d'un chirurgien-dentiste et ne pourrait intervenir que sur des dents saines, non pathologiques.

On en déduit donc que la responsabilité des actes incomberait au chirurgien-dentiste employant l'assistant dentaire de niveau 2 (63).

## Conclusion

L'assistant dentaire de niveau 2 serait un professionnel de santé dont le rôle serait de délivrer des soins bucco-dentaires préventifs afin de promouvoir et d'améliorer la santé bucco-dentaire des patients. Si ce métier d'assistant ou d'hygiéniste dentaire est déjà fortement présent dans le paysage européen, ce n'est toujours pas le cas en France où ce projet peine à se faire entendre auprès du Ministère de la santé. La France apparaît comme un pays très largement en retard sur ses confrères européens où ce métier d'hygiéniste dentaire est déjà fortement présent.

Bien que ce projet soit présent sur la table depuis de très nombreuses années, aucune réponse concrète de la part des institutions officielles n'a été formulée. Malgré tout, ces dernières années, le projet continue de se construire étape par étape. Ainsi, la CPNE-FP a acté que ce métier serait accessible aux assistants dentaires de niveau 1 justifiant de 2 années d'expérience professionnelle ainsi qu'à certains détenteurs de licence santé. La formation s'étalerait sur une durée de 2 ans. Au terme de celle-ci, les assistants se verraient attribuer de nouvelles tâches prophylactiques, prothétiques, d'orthodontie et de radiographies. Ils seraient dotés d'une mission d'information, de prévention, d'éducation et de motivation primordiale à la santé orale.

Le nombre d'assistants dentaires de niveau 2 serait limité par praticien et leur travail serait sous le contrôle d'un chirurgien-dentiste. Ils ne seraient autorisés à intervenir que sur des dents saines.

Bien que certaines questions ne soient pas encore résolues, comme les modalités de formation, le salaire et le nombre de personnes à former, un projet de loi a été déposé le 18 octobre 2022 et devrait être très prochainement étudié.

La création de ce nouveau métier apparaît comme essentielle à l'organisation des soins dentaires en France. Cela permettrait d'améliorer la santé orale et générale des patients, améliorer leur qualité de vie et peut être de mieux répondre à la demande de soins sur l'ensemble du territoire où la pénurie de dentistes se fait de plus en plus ressentir et où il est urgent de trouver des solutions.

## Bibliographie

1. European Dental Hygienists Federation. Dental hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.edhf.eu/dental-hygienist>
2. Haute Autorité de Santé. Prévention [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_410178/fr/prevention](https://www.has-sante.fr/jcms/c_410178/fr/prevention)
3. European Dental Hygienists Federation. Dental hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.edhf.eu/dental-hygienist>
4. Gelbier S. Gerald Hubert Leatherman DSc FDS FFD DODont (1903–1991), the World Dental Federation, dental hygienists and the promotion of oral health. J Med Biogr [Internet]. 1 nov 2022 [cité 18 nov 2022];30(4):256-60. Disponible sur: <https://doi.org/10.1177/09677720211000354>
5. British Society of Dental Hygiène and therapy. The Dr Gerald Leatherman Award [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.bsdt.org.uk/the-dr-gerald-leatherman-award/>
6. International Federation of Dental Hygienists. Présentation de l'IFDH [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/>
7. International Federation of Dental Hygienists. Association Members [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/about-ifdh/association-members/>
8. International Federation of Dental Hygienists. IFDH Organization [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/about-ifdh/>
9. International Federation of Dental Hygienists. Board Of Directors [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/about-ifdh/officers/>
10. International Federation of Dental Hygienists. Committees [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/about-ifdh/committees/>
11. International Federation of Dental Hygienists. Membership [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/membership/>
12. International Federation of Dental Hygienists. International Symposium on Dental Hygiene [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/isdh/>
13. Dentalespace. Les hygiénistes dans le paysage européen [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.dentalespace.com/praticien/formationcontinue/les-hygienistes-dans-le-paysage-europeen/>
14. European Dental Hygienists Federation. About EDHF [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.edhf.eu/>
15. Jongbloed-Zoet C, Nyblom Y, Bol E, Field JC. A common European curriculum for dental hygiene. Eur J Dent Educ [Internet]. nov 2020 [cité 18 nov 2022];24(4):611-5. Disponible sur: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/eje.12501>
16. Jang YE, Kim NH. Dental hygienist job autonomy depends on the period of dental hygiene education. Indian J Dent Res [Internet]. 1 janv 2020 [cité 18 nov 2022];31(1):57. Disponible sur:



<https://www.ijdr.in/article.asp?issn=0970-9290;year=2020;volume=31;issue=1;spage=57;epage=60;aulast=Jang;type=0>

17. International Federation of Dental Hygienists. About IFDH [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/>
18. International Federation of Dental Hygienists. Czech Republic [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/czech-republic/>
19. Asociace dentálních hygienistek. Dentálních hygienistek [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.asociacedh.cz/en/dental-hygienist/>
20. Service Public Federal, Santé publique sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Hygiéniste bucco-dentaire [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.health.belgium.be/fr/sante/professions-de-sante/professions-paramedicales/hygieniste-bucco-dentaire>
21. Belgique. 21 mars 2018. — Loi insérant un paragraphe 4 dans l’article 29 de la loi portant création de Sciensano. [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/kb\\_mon\\_dhygienist.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/kb_mon_dhygienist.pdf)
22. Belgische Beroepsvereniging voor Mondhygiënisten. Mondhygiënisten [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://bb-m.be/informatie/mondhygienisten/>
23. International Federation of Dental Hygienists. Switzerland [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/switzerland/>
24. Swiss Dental Hygienists. Berufsbild Dentalhygiene [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://dentalhygienists.swiss/files/Dokumente/SDH\\_BroschuereA5\\_Berufsbild\\_Dentalhygiene\\_2016\\_D\\_web.pdf](https://dentalhygienists.swiss/files/Dokumente/SDH_BroschuereA5_Berufsbild_Dentalhygiene_2016_D_web.pdf)
25. Swiss Dental Hygienists. Diplomierte Dentalhygienikerin und Prophylaxeassistentin [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://dentalhygienists.swiss/files/Dokumente/Patient/docik090826.d.01\\_Vergleich\\_DH\\_PA.pdf](https://dentalhygienists.swiss/files/Dokumente/Patient/docik090826.d.01_Vergleich_DH_PA.pdf)
26. Swiss Association of Dental Hygienists. Swiss Dental Hygienists [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://dentalhygienists.swiss/patient/mundgesundheit>
27. International Federation of Dental Hygienists. United Kingdom [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/united-kingdom/>
28. British Society of Dental Hygiene and Therapy. Dental Hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.bsdht.org.uk/>
29. British Society of Dental Hygiene and Therapy. Downloadable Resources [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.bsdht.org.uk/downloadable-resources/>
30. International Federation of Dental Hygienists. Malta [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.ifdh.org/wk\\_abroad/malta.html](https://www.ifdh.org/wk_abroad/malta.html)

31. Malta Association of Dental Hygienist. The Dental Hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://maltahygienists.com/index.php/about-us/the-dental-hygienist>
32. International Federation of Dental Hygienists. Denmark [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/denmark/>
33. Foreningen af Danske Tandplejere. Dansk tandplejere [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.dansketandplejere.dk/?L=0>
34. Lietuvos burnos higienistų draugija. Dantų higienistas [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://lbhd.lt>
35. Associazione Igienisti Dentali Italiani. Igienisti dentali [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.aiditalia.it/>
36. International Federation of Dental Hygienists. Italy [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/italy/>
37. NVM Mondhygienisten. Mondhygiënisten [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.mondhygienisten.nl/>
38. International Federation of Dental Hygienists. Netherlands [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/netherlands/>
39. NVM Mondhygienisten. Over mondhygiënisten [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.mondhygienisten.nl/wat-doet-een-mondhygienist/>
40. International Federation of Dental Hygienists. Germany [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/germany/>
41. Deutscher Diplom Dental Hygienikerinnen Verband. Dental Hygienikerinnen [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <http://ddhv.de/>
42. International Federation of Dental Hygienists. Finland [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/finland/>
43. Suomen Suuhygienistiliitto. Suuhygienistit [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.suuhygienistiliitto.fi/>
44. International Federation of Dental Hygienists. Ireland [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/ireland/>
45. Irish Dental Hygienists Association. Dental Hygienist's [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://idha.ie/>
46. Irish Dental Hygienists Association. Visiting the dental hygienist [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: <https://idha.ie/wp-content/uploads/2015/01/Visiting-the-Dental-Hygienist-Leaflet.pdf>
47. Slovenian Association of Dental Hygienists. Ustnih higienikov [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://szuh.si/>

48. Rigas Stadina Universitate. Zobu higiēnists [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.rsu.lv/studiju-programma/zobu-higienists>
49. Latvijas Zobu Hygieniku Asociacija. Droits légaux des hygiénistes dentaires [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.zobuhigienisti.lv/zobu-higienistiem/zobu-higienistu-juridiskas-tiesibas/>
50. Sveriges Tandhygienistförening. Tandhygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.srat.se/Tandhygienistforening/>
51. International Federation of Dental Hygienists. Sweden [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ifdh.org/sweden/>
52. Norwegian Dental Hygienist Association. Dental Hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://tannpleierforeningen.no/>
53. Federacion espanola de higienistas bucodentales. Higienistas bucodentales [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <http://hides.cms3.dshosting.es/>
54. Polskie Stowarzyszenie Higieny Stomatologicznej. Higieny Stomatologicznej [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.pshs.pl/>
55. Associação Portuguesa de Higienistas Orais. Oral hygienist [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.apho.pt/>
56. République française. Article L4393-8 - Code de la santé publique [Internet]. Légifrance. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031929989](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031929989)
57. Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Loi de modernisation de notre système de santé [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/280116\\_dp\\_loi-de-sante.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/280116_dp_loi-de-sante.pdf)
58. République française. Accord du 21 mars 2019 relatif à l'inscription du titre d'assistant dentaire aux ARS [Internet]. Légifrance. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/article/KALIARTI000039075760](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000039075760)
59. République française. Convention collective nationale des cabinets dentaires du 17 janvier 1992 - Étendue par arrêté du 2 avril 1992 JORF 9 avril 1992 - Textes Attachés - Annexe I : Classification des emplois [Internet]. Légifrance. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALITEXT000005649106/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000005649106/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list)
60. République française. Convention collective nationale des cabinets dentaires du 17 janvier 1992 - Étendue par arrêté du 2 avril 1992 JORF 9 avril 1992 [Internet]. Légifrance. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALISCTA000005736147/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005736147/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list)
61. République française. Convention collective nationale des cabinets dentaires du 17 janvier 1992 - Étendue par arrêté du 2 avril 1992 JORF 9 avril 1992 - Textes Attachés - Annexe I : Classification des emplois [Internet]. Légifrance. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur:

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALITEXT000005649106/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000005649106/?idConteneur=KALICONT00005635655&origin=list)

62. Union Dentaire. Assistant(e) dentaire qualifié(e) Niveau 2 : Un nouveau métier, une révolution ou un fantasme ? [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.union-dentaire.com/actualite/assistante-dentaire-qualifiee-niveau-2-un-nouveau-metier-une-revolution-ou-un-fantasme/>
63. Association Dentaire Française. Le niveau 2 en voie de création [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://adf.asso.fr/tooth/assistantes-dentaires/3-le-niveau-2-projet-en-cours>
64. Dr Lisiane Hervet, Nadia Touahri, Dr Marie Tourterel, Yvonne Marbach. Assistant(e)s dentaires : un métier, des évolutions et des formations. Grand Témoignage [Internet]. 2019 [cité 18 nov 2022];(35). Disponible sur: <http://www.ufsbd.fr/wp-content/uploads/2019/11/Grand-t%C3%A9moignage-assistantes-dentaires-PD-35-.pdf>
65. Information Dentaire. Assistant dentaire de niveau 2 : on avance. [Internet]. 8 décembre 2021 [cité 18 nov 2022]; 103(43). Disponible sur: <https://www.calameo.com/read/004524024d66b2b2dd496>
66. Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux. Délégation de tâches [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.fSDL.fr/delegation-de-taches/>
67. Assemblée Nationale. Amendement [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0274/AN/1881.pdf>
68. Les Chirurgiens-Dentistes de France. L'assistant dentaire de niveau 2 avant la fin de l'année ? [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://lescdf.fr/l'assistante-dentaire-de-niveau-2-avant-la-fin-de-lannee>
69. Assemblée Nationale. Proposition de loi n°362 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0362\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0362_proposition-loi)
70. Ordre National des Chirurgiens-Dentistes. Un pas significatif vers la création d'un statut d'assistant dentaire niveau 2 [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/actualites/un-pas-significatif-vers-la-creation-dun-statut-dassistant-dentaire-niveau-2/>
71. Les Chirurgiens-Dentistes de France. L'Assemblée nationale à l'écoute [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://lescdf.fr/actualites-publications-cdf-mag/l'assemblee-nationale-lecoute>
72. Haute Autorité de Santé. Évaluation des technologies de santé à la HAS : place de la qualité de vie [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2883073/fr/evaluation-des-technologies-de-sante-a-la-has-place-de-la-qualite-de-vie](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2883073/fr/evaluation-des-technologies-de-sante-a-la-has-place-de-la-qualite-de-vie)
73. Service Public Fédéral, Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Avis du conseil de l'art dentaire relatif à l'assistant en soins bucco-dentaires [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/raad\\_van\\_de\\_tandheelkunde-fr/adav\\_2013-2\\_fr.pdf](https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/raad_van_de_tandheelkunde-fr/adav_2013-2_fr.pdf)

74. Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, La Lettre. Vives interrogations sur les implications de la stratégie OMS [Internet]. [cité 22 févr 2023]. Disponible sur: [https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/wp-content/uploads/2022/07/LA\\_LETTRE\\_199\\_2022.pdf](https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/wp-content/uploads/2022/07/LA_LETTRE_199_2022.pdf)
75. Les Chirurgiens-Dentistes de France. Assistant Dentaire de niveau 2 : le projet des CDF [Internet]. [cité 18 nov 2022]. Disponible sur: <https://lescdf.fr/les-cdf-actualites-generales/ad2-le-projet-des-cdf>

NANTES UNIVERSITÉ  
UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE D'ODONTOLOGIE

---

Vu le Président du Jury,

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Vu le Doyen,

Pr Assem SOUEIDAN

**BOCHE (Delphine).** – Hygiéniste dentaire ou assistant(e) dentaire de niveau 2 : le point en 2022 – 68 f. ; ill. ; tabl. ; 75 ref. ; 30cm (Thèse : Chir. Dent. ; Nantes ; 2023)

## RÉSUMÉ

L'hygiéniste dentaire est un professionnel de la santé bucco-dentaire. Ses missions s'articulent autour de la prévention et de de la promotion de cette dernière. On note une très grande disparité de cette profession au niveau européen, liée à une absence de réglementation commune. En France, cette profession n'existe tout bonnement pas. A l'heure ou la quasi-totalité des pays européens sont dotés d'hygiénistes dentaires, la France apparaît comme un pays en marge de ce métier bien qu'il y ait un projet de création d'un métier équivalent appelé « assistant dentaire de niveau 2 ». Alors que ce projet est présent sur la table depuis de très nombreuses années, aucune réponse concrète de la part des institutions officielles n'a été formulée. Malgré tout, ces dernières années, le projet continue de se construire étape par étape.

**RUBRIQUE DE CLASSEMENT :** Santé Publique

## MOTS CLÉFS MESH

Hygiéniste dentaire  
Assistant dentaire niveau 2  
Prévention  
Santé bucco-dentaire

## JURY

Président : Monsieur le Professeur Yves AMOURIQ  
Assesseur : Monsieur le Docteur Yoann MAITRE

Directeur : Monsieur le Docteur Gilles AMADOR DEL VALLE  
Co-directrice : Madame le Docteur Victoire-Eugénie QUINSAT